

l'essor de Versailles

N°16 Janvier 2014

Prix : 5 euros

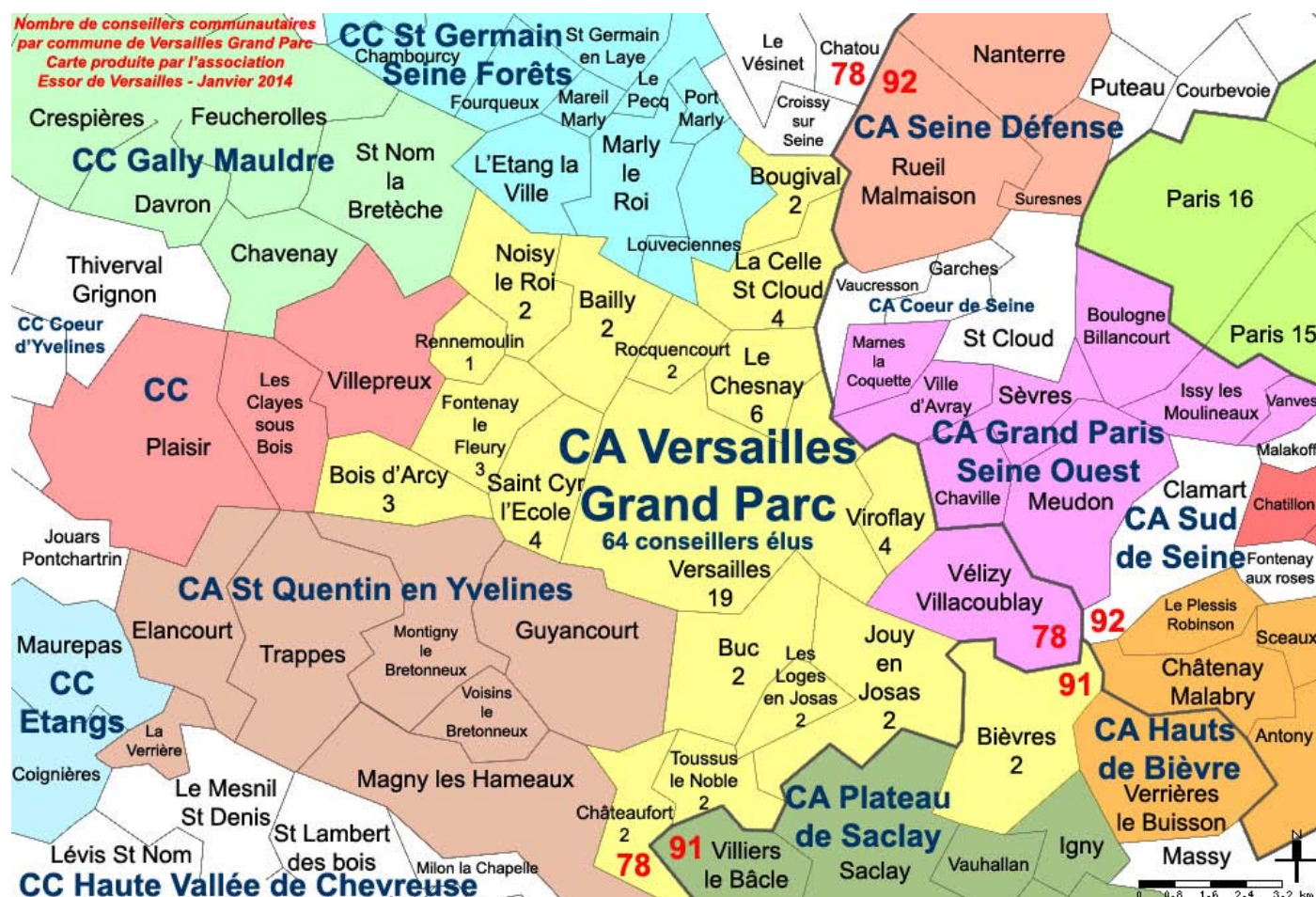
2014

Elections communales et intercommunales Bilans et propositions

Evolutions de Versailles Grand Parc

18 communes dans la communauté d'agglomération

64 conseillers communautaires élus à la proportionnelle



Editorial

Nouvelles intercommunalités, nouveaux conseils municipaux et nouvel essor

Après les élections intercommunales et municipales de mars 2014, Versailles Grand Parc accueillera les conseillers communautaires des trois communes qui y sont déjà entrées officiellement le 1^{er} janvier : Le Chesnay, La Celle Saint-Cloud et Bougival qui nous offre un port sur la Seine.

VGP accueillera aussi quelques conseillers des oppositions des communes les plus importantes, ce qui pourra changer l'ambiance des réunions mais aussi permettre des débats publics plus argumentés lors des décisions, au bénéfice de la démocratie.

A Versailles, nouveaux conseils de quartier avec des règles de désignation et de fonctionnement qui seront, nous l'espérons, améliorées.

Comme chaque année, Essor de Versailles ne présente pas seulement des bilans mais établit des propositions. Nouvelles idées, nouveau journal : Essor de Versailles fêtera ses vingt ans en 2015 et par avance change sa maquette pour mieux vous servir. A vous de juger le contenant et le contenu.

Sommaire

Editorial	2
1 L'année de toutes les intercommunalités	3
1.1 Comment Versailles Grand Parc s'est développée en 11 ans ?	3
1.2 Le visage à grands traits des 18 communes de VGP et de Vélizy-Villacoublay	3
1.3 La représentation des communes au Conseil de Versailles Grand Parc	4
1.4 Plus de démocratie et entrée de (certaines) oppositions municipales	5
1.5 Participation de la société civile : Création du CODEVGP (Conseil de Développement de VGP)	8
1.6 Quel projet et quelles compétences nouvelles pour Versailles Grand Parc ?	8
2 Versailles Grand Parc et Satory dans le projet de Paris-Saclay et dans le « Nouveau Grand Paris »	10
2.1 Le Schéma de développement territorial de Paris Saclay	10
2.2 Massy-Versailles : Le dernier maillon du métro Grand Paris Express et des risques de retard se répercutant sur Satory	13
2.3 Une charte d'aménagement qui suscite des questions	13
2.4 Contrat de développement Yvelines/Versailles Grand Parc/Versailles : Un faible engagement local	14
2.5 Un Plan Local de Redynamisation de l'Etat pour les Yvelines revu à la baisse	15
2.6 La création d'une Société d'Economie Mixte dédiée au cluster de Satory : Un tout petit début	15
2.7 Conclusion : Des études à défaut de réalisations	15
3 Projets pour Versailles : Des rêves évanouis	16
4 Développement économique : Une ambition affirmée, des résultats en attente	17
4.1 Concrétisation du projet versaillais de développement économique de 2008	17
4.2 Projets de développement économique de VGP	17
5 Enseignement supérieur et recherche : L'UVSQ en faillite ?	19
6 Le commerce versaillais : Bilan d'une mandature et prospective	20
6.1 La municipalité soutient le commerce versaillais avec toute la force de sa ...communication	20
6.2 Le développement du commerce de centre ville : Un enjeu important	21
6.3 Le constat : Des réponses qui ne sont pas à la hauteur des enjeux	21
6.4 On ne peut plus se contenter du laisser faire	22
7 Améliorer le « cadre à vivre » des Versaillais : Regard sur un bilan	22
7.1 Circulation et stationnement	22
7.2 Propreté de la ville	24
7.3 Patrimoine végétal et architectural	25
7.4 Préservation du cadre de vie des Versaillais	26
7.5 Synthèse	27
8 Le budget de Versailles en baisse pour la première fois et un recul inquiétant de l'investissement	27
9 Améliorer l'organisation des nouveaux conseils de quartier 2014	28
9.1 Seuls sept conseils de quartier sur neuf sont pertinents	29
9.2 Composition et qualités requises pour les membres	29
9.3 Election ou désignation des membres	30
9.4 Fonctionnement des conseils et représentation des habitants	31
9.5 Comptes rendus et information des habitants (dans les deux sens)	31
9.6 Travail en commun entre conseils et réunion annuelle des conseils	31
9.7 Suivi des travaux du conseil à son niveau et au niveau de la municipalité	32
10 Collectif « Versailles Solidarités Internationales »	32
10.1 Naissance du collectif	32
10.2 Associations locales de solidarité internationale de Versailles Grand Parc	33
10.3 Pays où interviennent les 54 associations de VGP	34
11 La plus vieille manifestation régulière à Versailles : 75 ^{ème} cercle de silence mensuel	34
12 « Versailles Associations » disparaît	34
13 Ouverture des « Open data » et fermeture des informations	35

1 L'année de toutes les intercommunalités

2014 ? C'est l'année des élections intercommunales, premières élections directes des conseillers communautaires de chaque commune (sauf dans les communes de moins de 1000 habitants) selon le même système que pour les municipales, c'est-à-dire à la proportionnelle (à la plus forte moyenne) avec une prime majoritaire attribuant en plus la moitié des postes à la liste qui arrive en tête.

2014 encore, c'est la concrétisation de la carte intercommunale partout en France (Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale SDCI) de gré ou de force de loi.

Pour « Versailles Grand Parc », c'est l'entrée de trois nouvelles communes :

- o Le Chesnay avec 29 965 habitants.
- o La Celle Saint-Cloud avec 21 656 habitants.
- o Bougival avec 8 165 habitants.

Soit un tiers d'habitants en plus (59 786), pour former la plus grande Communauté (d'agglomération) des Yvelines avec 248 172 habitants au 1er janvier 2014 (populations totales légales).

1.1 Comment Versailles Grand Parc s'est développée en 11 ans ?

De sa création en 2003 à aujourd'hui, Versailles Grand Parc :

- o est passée de 9 à 18 communes dont une commune de l'Essonne (Bièvres),
- o est passée du statut de communauté de communes à celui de communauté d'agglomération, ce qui lui a permis au passage de recevoir 8 millions de plus en dotation générale de fonctionnement,
- o a changé de nom, pour enfin profiter de la marque « Versailles »,
- o a adopté une représentation des communes plus conforme au poids des populations tout en surreprésentant les petites et moyennes communes (proposition 2009 Essor de Versailles),
- o a augmenté très lentement ses compétences.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Date	Statut et Nom	Communes	Représentation	Compétences
2003	Communauté de Communes Grand Parc	Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles, Viroflay => 9 communes	27 délégués 1 commune = 3 voix	Obligatoires : o Développement économique o Aménagement de l'espace Optionnelles : o Environnement et déplacements o Logement et cadre de vie
2004		+ Bièvres => 10 communes	30 délégués	
Sept 2006	CC Versailles Grand Parc			
2007		+ Bois d'Arcy => 11 communes	33 délégués	
2010	Communauté d'agglomérations Versailles Grand Parc		63 délégués 1 commune = 3 voix + % de la population	4 compétences obligatoires o Développement économique o Aménag ^t de l'espace et déplacements o Equilibre social de l'habitat o Politique de la ville 3 compétences optionnelles : o Approvisionnement en eau potable o Environnement o Equip ^{ts} culturels et sportifs communautaires 3 compétences facultatives : o Parkings communautaires o Gestion d'une fourrière animale o Aires d'accueil des gens du voyage
2011		+ Bailly + Noisy-le-Roi + Renne-moulin => 14 communes	72 délégués 1 commune = 2 voix + % de la population	<i>Renne-moulin a une seule voix.</i>
2013		+ Chateaufort => 15 communes	75 délégués	
2014		+ Bougival + La Celle-St-Cloud + Le Chesnay => 18 communes	64 conseillers 1 commune = 1 voix + % de la population	<i>Conseillers élus en mars 2014.</i> Achèvement de la carte intercommunale des Yvelines

1.2 Le visage à grands traits des 18 communes de VGP et de Vélizy-Villacoublay

Les deux tableaux joints (qui actualisent et enrichissent nos tableaux de janvier 2011) présentent les principales données caractéristiques des 18 communes de Versailles Grand Parc :

- o Populations totales et municipales légales au 1er janvier 2014 (sur la base du recensement INSEE de 2011). Noter que la baisse de la populations d'une commune est souvent corrélée avec le revenu des habitants.
- o Surfaces et densités.
- o Représentation au conseil communautaire avant 2014 et après les élections de mars 2014

- Echelle des revenus et inégalités à l'intérieur de chaque commune sur la base du comparateur www.comparateurterritoires.fr, élaboré par le Compas en partenariat avec la Gazette des communes et l'Observatoire des inégalités. Les données sont celles de l'Insee : revenus de l'année 2011, pour la France métropolitaine et pour une unité de consommation (l'équivalent d'une personne seule), hors impôts et prestations (cf tableau joint).
- Organes de concertation de la démocratie locale : conseils de quartier, conseil municipal des jeunes, réunions d'informations, ...
- Circonscriptions cantonales (avant la réforme en cours de discussion) et législatives.
- Jumelages internationaux.
- % de logements sociaux en 2009 ou plus récemment.
- Collèges et lycées publics.
- Equipements culturels (8 théâtres et 8 cinémas, une dizaine d'écoles de musique de tous niveaux).
- 6 piscines.
- Trois offices de tourisme (Versailles, Jouy-en-Josas et Bougival) et une vingtaine de zones d'activité existantes ou en projet.

En ce qui concerne les revenus, il faut noter un net décrochage vers le bas des trois communes du sud de la plaine de Versailles qui sont aussi celles où le pourcentage de logements sociaux est le plus élevé (avec Versailles) : Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury et Bois d'Arcy. Ceci doit inciter à une

réflexion sur la solidarité entre communes de Versailles Grand Parc surtout si on recherche une mutualisation en matière de pourcentage de logements sociaux.

Et Vélizy-Villacoublay ?

Par choix du conseil municipal, la commune de Vélizy-Villacoublay est entrée le 1er janvier 2014 dans la très puissante communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest GPSO centrée sur Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux (3ème communauté d'Ile-de-France et 9ème de France avec 300 000 habitants et 160 000 emplois).

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, adoptée le 19 décembre 2013, a fait naître des réticences auprès des tenants du rattachement à GPSO eux-mêmes. En effet la commune est intégrée avec GPSO dans la Métropole du Grand Paris formée de Paris et des départements de la petite couronne (et des communes rattachées à leurs intercommunalités comme Vélizy-Villacoublay) et la Métropole aura en charge les questions d'habitat, d'environnement et d'aménagement au détriment des échelons locaux. Vélizy-Villacoublay pourrait utiliser la révision des cartes intercommunales en 2015 pour sortir de GPSO et alors intégrer VGP. L'engagement est acquis que les communes de GPSO ne s'opposeraient pas à cette sortie si la commune en décidait après les élections de mars 2014. Par mesure conservatoire, les employés municipaux transférés à GPSO resteront sur place.

Communes classées selon le revenu médian	Revenu mensuel 10% plus riches	Revenu mensuel médian	Revenu mensuel 10% plus pauvres	% de logements sociaux
1 - Les Loges-en-Josas	nd	3 280 €	Nd	3 %
2 - Rocquencourt	6 521 €	3 120 €	1 243 €	6.9 %
13 - Versailles	5 496 €	2 548 €	1 039 €	17.4 %
14 - Le Chesnay	5 432 €	2 456 €	1 200 €	11.4 %
15 - La Celle-St-Cloud	5 689 €	2 416 €	980 €	13 % fin 2013
16 - Bois d'Arcy	3 707 €	2 171 €	1 076 €	14.2 %
17 - Fontenay-le-Fleury	3 799 €	2 063 €	817 €	24.5 %
18 - St-Cyr l'École	3 735 €	1 938 €	757 €	39.28 %
Yvelines	4 429 €	2 134 €	795 €	

1.3 La représentation des communes au Conseil de Versailles Grand Parc

Dans la perspective de l'entrée des trois nouvelles communes dans VGP et pour éviter une assemblée trop nombreuse, les maires des 15 communes « anciennes » ont décidé (avant l'arrivée des nouvelles communes) de modifier encore une fois le mode de représentation qui avait déjà singulièrement évolué et de limiter la représentation aux 64 conseillers prévus par la loi. Ainsi, depuis la règle uniforme de départ « une commune, trois voix », on a tenu compte de plus en plus du poids des populations (selon une proposition de Essor de Versailles faite lors du passage à la communauté d'agglomération) et on a diminué le nombre minimum de conseillers de 4 à 3 puis aujourd'hui

à 2 (1 pour Rennemoulin). Cependant, VGP a décidé par consensus des maires de ne pas retenir la règle générale légale qui fixe le nombre de conseillers proportionnellement à la population des communes.

Les petites communes restent mieux représentées que le poids de leur population : 3% des conseillers à Chateaufort, aux Loges-en-Josas et à Rocquencourt pour 1% de la population et 30% des conseillers à Versailles pour 36% de la population. Et leurs conseillers représentent un plus petit nombre de citoyens: 111 habitants à Rennemoulin contre 4532 à Versailles et 5243 à La Celle-St-Cloud.

Il est à noter que le système de représentation n'a pas été formellement défini entre le 1^{er} janvier et les élections : le préfet a dû prendre un arrêté qui, selon les termes de la loi, retient la règle générale

de la stricte proportionnalité pour cette période transitoire ; les grosses communes y sont mieux représentées : Versailles a dans ce système 25 conseillers sur 69 soit 36% et exactement le poids de sa population.

Pour contourner la difficulté, les maires « anciens » ont décidé de « neutraliser » en quelque sorte la période entre l'entrée des 3 nouvelles communes et les élections. Ils ont concrètement décidé ne pas faire élire des conseillers en nombre différent du nombre qui prévalait jusqu'à la fin 2014 (mais la commune du Chesnay a élu ses 8 conseillers ...), de suspendre les travaux du conseil jusqu'aux élections de mars 2014 (ils ont fait voter une délégation temporaire de compétences supplémentaires au Bureau Communautaire pour assurer la continuité des activités) et d'attendre avril pour réviser les statuts anciens (qui pourtant prévoient au moins une réunion par trimestre).

1.4 Plus de démocratie et entrée de (certaines) oppositions municipales

Nous avons déploré de façon récurrente la faible connaissance de Versailles Grand Parc de la part de ses habitants mais aussi la faible information qu'ils recevaient en la matière.



Un panneau bien petit pour un grand parc !

Les habitants ont pu remarquer le logo de VGP sur les bus ou sur les bennes à ordures, lire quelques lignes publiées dans les informations municipales (après un fugace bulletin intercommunal mal distribué et vite arrêté pour des raisons de coûts).



Le sigle de VGP sur les bus

Ils ont pu rechigner après avoir découvert la colonne « intercommunalité » de leurs feuilles d'impôts locaux. Ceci ne fait pas une politique de communication.

Début 2014, pratiquement personne ne sait que les élections municipales de mars 2014 s'accompagnent des élections directes des conseillers communautaires avec le même bulletin de vote.

Or une bonne démocratie doit s'accompagner d'une bonne information. Les électeurs voteront en toute connaissance de cause s'ils sont bien informés. Réciproquement les élections peuvent être l'occasion de parler de l'intercommunalité. Mais les enjeux municipaux risquent de l'emporter et l'intercommunalité risque de retomber dans son anonymat.

Dans les communes qui ont au moins quatre conseillers communautaires, un enjeu direct est l'entrée de conseillers de l'opposition municipale. En effet en dessous de quatre conseillers, c'est-à-dire dans 13 communes, la règle de la prime à la liste majoritaire (qui s'applique aussi aux municipales) conduit à affecter tous les postes à cette liste. A Versailles, il devrait probablement y avoir autour de 4 conseillers d'opposition sur 19. Dans les quatre autres communes, il y aura 0 ou 1 élu d'opposition selon le nombre de voix obtenus par la liste correspondante, sans doute 1 au Chesnay qui aura 6 conseillers communautaires.

Communes	Conseillers	Opposition
Viroflay	4	0 ou 1 ?
Versailles	19	4 environ ?
Le Chesnay	6	1 environ ?
La Celle-St-Cloud	4	0 ou 1 ?
Saint-Cyr -l'Ecole	4	0 ou 1 ?
Total	64	4 à 8 ?

Le nombre de conseillers des oppositions municipales restera globalement limité mais les débats en conseil communautaire n'auront plus totalement le même caractère et seront probablement plus animés. Chaque délibération pourra être l'occasion d'un échange d'arguments en public sur les décisions prises en bureau des maires. Certaines délibérations conduiront à des votes identiques de la part des conseillers de la même commune, notamment pour défendre les intérêts de celle-ci ; d'autres pourront faire apparaître des voix discordantes par grandes forces politiques ou par la logique des oppositions internes à certaines communes.



Les bennes à ordures aux couleurs de VGP

Données sur les communes de VGP actualisées au 01-01-2014 selon le recensement INSEE de 2011

18 communes de VGP en 3 zones de 6 communes et Vélizy-Villacoublay	Population totale au 1-1-2010	Population totale au 1-1-2013	Population totale au 1-1-2014 recensement 2011	Surface km2	Densité hab / km2 en 2013	Nombre de délégués de VGP à 15 fin 2013	Population municipale au 1-1-2014 recensement 2011	Population municipale 2013	Nombre de conseillers communautaires VGP 18 application stricte de la loi	Nombre de conseillers comm unautaires en avril 2014	Population représentée par 1 conseiller	Conseillers par 10 000 habitants	% de population	% des conseillers
Vallée de la Bièvre et plateau de Saclay	21 318	22 333	22 484	39,47	566	21	21 885	22 077	7	12	1 840	5	9%	19%
Bièvres (91)	5 104	4 747	4 560	9,89	480	4	4 462	4 643	1	2	2 322	4	2%	3%
Jouy-en-Josas	8 230	8 316	8 393	10,14	820	4	8 211	8 187	2	2	4 094	2	3%	3%
Les Loges-en-Josas	1 504	1 596	1 594	2,47	646	3	1 546	1 548	1	2	774	13	1%	3%
Buc	5 629	5 492	5 423	8,07	681	4	5 245	5 312	1	2	2 656	4	2%	3%
Toussus-le-Noble	851	990	1 039	4,02	246	3	1 006	958	1	2	479	21	0%	3%
Chateaufort	-	1 192	1 475	4,88	244	3	1 415	1 429	1	2	715	14	1%	3%
Centre nord	138 586	167 409	168 049	45,76	3 658	28	164 126	163 623	46	37	4 422	2	68%	58%
Viroflay	16 251	16 224	16 049	3,49	4 649	6	15 723	15 905	4	4	3 976	3	7%	6%
Versailles	88 927	88 253	88 470	26,18	3 371	19	86 307	86 110	25	19	4 532	2	36%	30%
Le Chesnay	30 068	29 682	29 965	4,74	6 262	-	29 226	28 975	8	6	4 829	2	12%	9%
Rocquencourt	3 340	3 290	3 294	2,78	1 183	4	3 217	3 215	1	2	1 608	6	1%	3%
La Celle-Saint-Cloud	-	21 374	21 656	5,82	3 673	-	21 181	20 971	6	4	5 243	2	9%	6%
Bougival	-	8 586	8 615	2,75	3 122	-	8 472	8 447	2	2	4 224	2	3%	3%
Plaine de Versailles	56 672	57 026	57 639	30,09	1 895	25	56 213	55 662	16	15	3 711	3	23%	23%
Bailly	4 167	4 082	4 074	6,52	626	4	3 902	3 914	1	2	1 957	5	2%	3%
Noisy-le-Roi	8 300	8 107	8 058	5,43	1 493	4	7 765	7 811	2	2	3 906	3	3%	3%
Rennemoulin	146	116	117	2,22	52	1	112	111	1	1	111	90	0%	2%
Saint-Cyr -l'École	17 282	17 976	18 254	5,01	3 588	6	17 665	17 401	5	4	4 350	2	7%	6%
Fontenay-le-Fleury	13 105	12 865	13 142	5,43	2 369	5	12 981	12 732	3	3	4 244	2	5%	5%
Bois d'Arcy	13 672	13 880	13 994	5,48	2 533	5	13 788	13 693	4	3	4 564	2	6%	5%
VGP à 18	186 568	246 768	248 172	115,32	2 140	75	242 224	241 362	69	64	3 771	3	100%	100%
Vélizy-Villacoublay	20 251	20 348	20 987	8,93	2 279	-	20 711	20 089	-	serait 4	5 000	-	-	-
			croissant											
			décroissant											

18 communes de VGP en 3 zones de 6 communes et Vélizy-Villacoublay	Revenu mensuel des 10% plus riches	Revenu mensuel médian	Revenu mensuel des 10% plus pauvres	Degré d'inégalité dans la commune (indice de GINI)	Conseil de quartier CQ Conseil des jeunes CMJ Réunion de quartier RQ	Député des Yvelines et canton (conseiller général)	Jumelage	Logements sociaux % en 2009 et chiffre 2012	Collège public	Lycée public	Théâtre	Cinéma	Musique	Piscine	Office de tourisme	Zone d'activité économique existante et en projet (p)
Vallée de la Bièvre et plateau de Saclay																
Bièvres (91)	5 892	2 825	1 269	0,37	6 RQ	5ème Essonne/ Bièvres	Palestrina Italie	10,2% 13% en 2013	Igny (91)	Massy (3)	-	-	-	-	-	Burospace Val de Sygrie p
Jouy-en-Josas	5 813	2 962	1 338	0,31	RQ	2ème / Versailles sud	Bothwell Ecosse Meckesheim All	11,9 (8,8)	Vélizy-V	Versailles	-	-	Ecole	-	oui	Jouy Technologie Le Petit Robinson
Les Loges-en-Josas	-	3 280	-	-	non	id	-	3 % non soumis à quota	Buc	Buc et Versailles (5)	-	-	-	-	-	La Croix Blanche
Buc	5 245	2 825	1 331	0,31	CMJ	id	Bad-Schw albach et Postdam All	11,5 (11,5)	2 dt franco-alld	Franco-alld	-	-	Ecole	-	-	Buc
Toussus-le-Noble	-	2 780	-	-	non	id	Duxford Anglet	19% en 2013 non soumis à quota	Buc	Buc et Versailles (5)	-	-	-	-	-	Aérodrome Airparc
Chateaufort	-	3 005	-	-	-	2ème/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Safran
Centre nord																
Viroflay	5 273	2 772	1 205	0,33	Non élus dans les Commissions du Conseil	2ème / Viroflay	Hassloch All Kolokani Mali	8,7 (7,3)	1	Versailles (5)	-	-	Conservatoire	1	-	La Pépinière
Versailles	5 496	2 548	1 039	0,38	9 CQ	1ère et 2ème N, NO, Sud	NON par principe	17,4 (15,9)	5 collèges	5 lycées	Montansier	Roxane & Cyrano	Conservatoire Régional	2	oui	Satory Ouest p Ron p Moser
Le Chesnay	5 432	2 456	1 200	0,36	Habitant référent par quartier	3ème / Le Chesnay	Heppenheim All	11,4	1	1+ Versailles (5)	La Grande Scène et Nouvelle France	Parly 2	Ecole	1	-	Parly 2
Rocquencourt	6 521	3 120	1 243	0,35	non	3ème / Le Chesnay	Schönaich All	6,9	Le Chesnay	Le Chesnay Versailles (5)	-	-	Conservatoire	-	-	ex Mercedes p
La Celle-Saint-Cloud	5 689	2 416	980	0,41	CMJ	3ème/ La Celle St-Cloud	Beckum All	13 fin 2013	2	3	1	1	Ecole	1	-	-
Bougival	5 694	2 584	1 054	0,39	-	3ème/La Celle St-Cloud	Palmeira de Braga Portugal	15,4 fin 2013	La Celle St-Cloud -Croissy	La Celle St-Cloud	Le Grenier	2	Conservatoire	-	oui	-
Plaine de Versailles																
Bailly	5 628	3 095	1 451	0,35	Comités consultatifs	3ème / St-Nom-la-Bretèche	Cf Noisy	4	Noisy-le-Roi	La Celle St-Cloud (3)	-	-	-	-	-	Bailly
Noisy-le-Roi	6 137	3 004	1 291	0,35	non	id	Albion USA Godella Espagne	7,4	1	La Celle St-Cloud (3)	-	-	-	-	-	Burocampus Chaponval p
Rennemoulin	-	nd	-	-	-	id	-	Non soumis à quota	Noisy-le-Roi	La Celle St-Cloud (3)	-	-	-	-	-	-
Saint-Cyr -l'Ecole	3 735	1 938	757	0,32	Assemblées de Q et CMJ	11ème / St-Cyr l'Ecole	Butzach All	39,3	1	3 dont 1 militaire	Gérard Philippe	« Les yeux d'Elsa »	-	1	-	Renard p Les portes p
Fontenay-le-Fleury	3 799	2 063	817	0,31	7 CQ et CMJ	id	Crevoillet Esp Daaden All	24,5	1	St-Cyr (3)	1	Me Sa Di	-	-	-	Fossé Pâté
Bois d'Arcy	3 707	2 171	1 076	0,27	8 comités consultatifs + CMJ	1ère / Montigny	Michel All	14,2 (7,2)	1	St-Cyr (3)	-	-	-	-	-	La Croix Bonnet
VGP à 18																
Vélizy-Villacoublay	3 992	2 219	1 046	0,29	7 CQ et CMJ	2ème / Vélizy Villacoublay	Harlow Anglet Dietzenbach All	11,2 (9,2)	2	Versailles (5)	L'Onde	Vélizy 2	-	1	-	plusieurs

Cà va bouger dans les intercommunalités :

- **23 et 30 mars 2014** : Premières élections des conseillers communautaires au suffrage universel, selon les mêmes dispositions que celles des conseillers municipaux : deux listes sur chaque bulletin.
- **30 juin 2014** : Date limite de délibération pour la révision de la répartition du Fonds national de Péréquation Intercommunale et Communale FPIC (570 M€ en 2014).
- **2014** :
 - Réduction des dotations de l'Etat aux communes et intercommunalités (-840 M€)
 - Les communautés d'agglomération deviennent responsables des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).
 - Débat sur la question des transferts de pouvoirs de police spéciale.
 - Elaboration et mise en œuvre du contrat de ville unique associant l'Etat et toutes les collectivités.
- **2015** :
 - Réduction supplémentaire des dotations de l'Etat aux communes et aux intercommunalités de 840 M€, soit -1 680 M€ par rapport à 2013.
 - Adoption du schéma directeur de mutualisation des services élaboré par les communes et leur intercommunalité.
 - Révision du schéma départemental de coopération intercommunale SDCl (carte des intercommunalités) après recomposition des commissions départementales correspondantes.
- **Prochain mandat 2014-2020** :
 - Si l'intercommunalité a la compétence transports, participation au schéma régional d'inter-modalité et nouvelles stratégie d'inter-modalité.
 - Révision des valeurs locatives, bases des impôts locaux.

1.5 Participation de la société civile : Création du CODEVGP (Conseil de Développement de VGP)

La démocratie locale s'appuie sur trois piliers :

- Bien sûr, les élections qui fondent la légitimité démocratiques des élus.
- Une bonne information des citoyens, notamment en matière de concertation, d'enquêtes publiques et d'accès direct aux documents publics. Malheureusement et trop souvent, bien qu'à l'heure de l'open data, la communication officielle ne remplace pas ou très mal l'accès à l'information (cf article sur l'Open data à la fin).
- Enfin, la participation des citoyens à la vie des collectivités à travers toutes les structures institutionnelles obligatoires ou pas.

Sur ce dernier point, nous préconisons la création avant la fin 2014 du Conseil de Développement de Versailles Grand Parc (CODEVGP). La *loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* du 25 juin 1999, dite loi Voynet, organise le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs en exigeant la création d'un conseil de développement au sein de chaque « agglomération » (article 26). Ce conseil est librement organisé et composé à l'échelle locale. Les Conseils de Développement ont pour vocation de faire participer les habitants aux projets de territoire. Ces instances de démocratie participative apportent aux élus des intercommunalités un éclairage citoyen pour construire l'avenir.

Les communautés d'agglomération voisines de Versailles Grand Parc se sont dotées de telles institutions : Conseil de Développement de St-Quentin-en-Yvelines CODESQY et Comité Economique et Social de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) ; toutes deux participent à la Coordination des Conseils de Développement Franciliens. Ils rencontrent régulièrement le Conseil économique, social et environnemental régional, deuxième assemblée régionale et apportent ainsi au niveau régional les préoccupations locales. Ces échanges se déroulent notamment à l'occasion des rencontres annuelles de la société civile francilienne. De plus, les conseils de développement se regroupent dans une association informelle dénommée « coordination nationale des conseils de développement ».

A l'image des autres Conseils de développement, le CODEVGP travaillerait à la demande du Conseil Communautaire et de son président ou par auto-saisine sur des sujets aussi divers que :

- le budget, les finances et les investissements avec un rapport annuel à la demande du président au moment essentiel du vote du budget,
- les transports et déplacements : dessertes, projets d'infrastructures (Grand Paris Express, tangentielles, mise à niveau du réseau existant...), plan local de déplacement et plan de déplacements inter- entreprises ou inter-

administrations sur plusieurs communes, schéma des circulations douces, ...

- l'aménagement du territoire : avis sur les nombreux documents régionaux (SDRIF, Grand Paris...), plan du réseau haut débit et surtout, planification communautaire obligatoire ou pas : (Schéma de Cohérence Territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal délégué par la loi aux intercommunalités et plan local de l'habitat, agenda 21 ou plans environnementaux, ...),
- le développement économique : attractivité de VGP, université et recherche, emploi, responsabilité sociétale des entreprises,
- la vie des habitants de VGP : vision prospective, culture, santé, tissu associatif, démographie et conséquences, ...

En outre, des commissions particulières pourraient travailler sur des sujets plus ciblés (circulations douces ou espaces boisés par exemple) ou limités à certaines zones géographiques (plaine de Versailles en liaison avec l'association APPVA (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets), vallée de la Bièvre, aéroports de Toussus-le-Noble et de Saint-Cyr l'Ecole), ...

1.6 Quel projet et quelles compétences nouvelles pour Versailles Grand Parc ?

Les compétences déléguées par les communes membres de Versailles Grand parc restent très limitées, comme le montre l'examen du budget et surtout la comparaison que nous pouvons faire avec celui d'une communauté plus avancée comme celle de St-Quentin-en-Yvelines (encart joint). Nous y trouvons quelques services, essentiellement « ordures ménagères » et « écoles de musique », un faible investissement et une absence de dette. Ceci ne fait pas un vrai projet de territoire et n'est sans doute pas optimal économiquement car cette situation ne permet pas de tirer toute la synergie possible des moyens mis en commun et notamment des personnels communautaires et des capacités de financement (dette nulle).

Le projet de loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) en cours d'adoption prévoit le transfert automatique des Plans locaux d'urbanisme aux communautés d'agglomération dans un délai de trois ans sauf minorité de blocage des communes (un quart des communes soit 5 communes de VGP représentant 10% des habitants soit 24 817 habitants), les maires gardant la prérogative essentielle que sont les autorisations d'urbanisme. Ce serait l'occasion d'une véritable réflexion en commun sur l'avenir des territoires de VGP. L'intégration de contraintes sur certains espaces pourrait se faire très progressivement dans des versions de plus en plus « communautaires » des documents.

VGP pourrait, a minima, élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Budget de VGP et comparaison avec St-Quentin-en-Yvelines

Budget Primitif 2014 de VGP

Le budget primitif a été voté sur le nouveau périmètre des 18 communes sans que les conseillers des 3 nouvelles communes puissent donner leur avis. Cependant, ce budget pourra être révisé après les élections de mars 2014. Le tableau permet d'apprécier l'évolution à périmètre constant des 15 anciennes communes et l'impact prévisionnel de l'entrée des 3 nouvelles.

Budget Primitif simplifié en Millions d'euros	BP 2013 à 15 communes	BP 2014 à 15 communes	BP 2014 à 18 communes	Remarques
Population totale légale au 1.1.2014	188 386	188 386	248 172	+ 59 386 habitants soit +33%
Recettes de fonctionnement :	97.2	97.8	126.3	+29%
Dotation Globale de Fonctionnement	8	7.2	9.7	+2.5 M€ du fait des 3 communes entrantes mais -0.8 M€ pour les 15 communes anciennes
Impôts	50.9	53.2	69.6	+4.5% à périmètre constant de 15 communes
Compensations fiscales (dont TP)	13.5	13.4	15.8	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	18.2	18.6	24.2	+30% avec les 3 nouvelles communes
Autres recettes des usagers ou autres : pénalités de la loi SRU sur les logements sociaux, musique, loyers pépinière, ordures spéciales et valorisation des ordures, ...	6.5	6.4	7.1	
Dépenses de Fonctionnement :	97.2	97.8	126.3	
Attributions de compensations aux communes	36.6	36.9	54.8	Augmente de 37.7% à 43.4%
Reversements de péréquation (FNGIR, FPIC)	18.1	21.1	21.6	+ 3 M€ soit 16.6% à périmètre inchangé de 15 communes
Politiques déléguées à VGP (hors personnel)	25.4	25.6	32.4	Maintien à 26% des dépenses
Charges de personnel	9.8	10.2	10.4	de 10 à 8% des dépenses (synergie)
Autofinancement dégagé (dont amortissements)	7.3	5.0	7.2	Baisse de ce solde de fonctionnement de 7.5 à 5.7%
Recettes d'investissement	10.0	7.8	10	
Autofinancement dégagé	7.3	5.0	7.2	(ligne précédente)
Fonds de récupération de la TVA FCTVA	0.9	0.8	0.8	
Subventions	1.8	2	2	
Dépenses d'investissement	10.0	7.8	10	Stables malgré trois communes en plus
Emprunts = dépenses – recettes d'investissement	0	0	0	Pas d'emprunt, dette négligeable

A périmètre constant, l'effet de ciseau entre dotations et compensations fiscales en baisse (-0.9M€) et péréquations en hausse (+3M€) s'accroît et la différence conduit à une augmentation des impôts (+2.3M€) et à la baisse du solde d'autofinancement qui permet d'investir (-2.3M€).

A nouveau périmètre, les politiques déléguées à VGP ne représentent toujours que 26% des dépenses de fonctionnement (hors personnel) tandis que les reversements aux communes augmentent très sensiblement (de 38 à 43%). La baisse des dépenses de personnel de 10% à 8% traduit la synergie dégagée avec l'augmentation du périmètre.

Seule, l'augmentation de la dotation de fonctionnement due à l'entrée des 3 nouvelles communes (+2.5M€) permet de retrouver le niveau antérieur des investissements sans emprunt mais sur le nouveau périmètre. Les investissements restent limités et surtout les reports d'une année sur l'autre des montants non consommés sont très importants :

Investissements en M€	2013	2014
Report de l'année n-1	17.9	16.6
Budget primitif année n	10	10
Total budgété année n = report +BP	27.9	26.6
Reporté sur l'année n+1	16.6	

Comparaison avec St-Quentin-en-Yvelines

La comparaison des budgets permet d'analyser les différences entre les compétences communautaires et les politiques de développement de Versailles Grand Parc d'une part et de St-Quentin-en-Yvelines d'autre part :

- 40% de dépenses de fonctionnement communautaires en plus à St-Quentin-en-Yvelines pour 40% d'habitants en moins.
- Pourcentage des reversements aux communes 3 fois plus élevé à VGP.
- Investissement 8 fois plus élevé à SQY mais 400M€ de dettes (en baisse ces dernières années) contre une dette négligeable ; s'agissant d'une ville nouvelle, l'investissement et l'endettement sont loin d'être anormaux. Ceci traduit une espérance sur l'avenir et l'attractivité économique exceptionnelle de ce territoire : 108 000 emplois pour 147 000 habitants à St Quentin en Yvelines, mais seulement environ 90 000 emplois pour 248 000 habitants à VGP. Par ailleurs, la maîtrise de la dette révèle la maturité du projet communautaire.

Globalement, VGP reste une communauté de services en cours de développement tandis que SQY est une communauté de projets qui arrive à maturité

	Versailles Grand Parc à 18	St-Quentin en-Yvelines	VGP/SQY	SQY/VGP
Population totale légale 2014	248 172 habitants	146 896 habitants	1,7	0,6
Emplois totaux	Environ 90 000 emplois	108 000 emplois	1,2	0,8
Emplois par habitant	0,36 emploi/habitant	0,74 emploi/habitant	2	0,5
Nombre de communes au 1.1.2014	18 communes	7 communes		
Fonctionnement	126,3 M€	173,2 M€	0,7	1,4
+ Investissement	10,0 M€	77,8 M€	0,1	7,8
Total	136,3	251,0	0,5	1,8
Endettement	négligeable	400 M€		
Reversements aux communes	73,3 M€ (58%)	32,1 M€ (19%)	2,3	0,4
Péréquation intercommunale FPIC	2,7 M€	1,8 M€	1,5	0,7

D'autres travaux en commun pourraient renforcer l'intégration de VGP : agenda 21, plan de protection de l'atmosphère, ...

D'autres délégations de compétences devraient être débattues. De nos rencontres annuelles avec les maires de Versailles Grand Parc nous retenons, par exemple, les nouvelles compétences suivantes :

- la gestion de la vingtaine de zones d'activité économique existantes ou en projet (cf tableau des communes) sachant qu'aujourd'hui seule Satory- ouest relève de l'intérêt communautaire.
- l'aide au commerce local : toutes les communes sont confrontées à la défense du commerce de proximité et des initiatives intéressantes sont prises dans VGP (spécification précise des locaux commerciaux à Bougival, baux municipaux croissant avec le chiffre d'affaires pour installer durablement des commerçants à Toussus-le-Noble...) mais aussi ailleurs (cf article sur le commerce versaillais) ; une cellule de conseil et d'animation, capitalisant toutes les bonnes pratiques, permettrait d'en faire profiter des correspondants communaux et tous les commerçants (conseils d'installation, plans d'affaires et suivi, conseil juridique ou comptable...) en liaison avec les associations

de commerçants et la Chambre de Commerce et de soutenir VGP à la commission départementale d'aménagement commercial

- le tourisme et notamment le tourisme vert :
 - Avec l'entrée de Bougival, trois pôles touristiques couvrent de façon harmonieuse le territoire avec 3 offices de tourisme et des synergies pourraient se dégager avec des spécialisations et des réputations complémentaires :
 - Versailles et l'époque classique, le centre mondial de musique baroque
 - Bougival et son futur centre européen de la musique du 19^{ème} siècle, son tourisme fluvial et son parc nautique des bords de Seine, l'impressionnisme
 - Jouy-en-Josas et son musée de la toile de Jouy mais aussi la vallée de la Bièvre avec ses sites naturels et culturels.
 - Par ailleurs le plateau de Saclay et la Plaine de Versailles (avec le projet communautaire de l'allée royale de Villepreux) viendraient compléter les espaces du tourisme vert, valorisés par les schémas des circulations douces des communes, de VGP et du Département voire de niveau national et européen (voies vertes).

2 Versailles Grand Parc et Satory dans le projet de Paris-Saclay et dans le « Nouveau Grand Paris »

2.1 Le Schéma de développement territorial de Paris Saclay

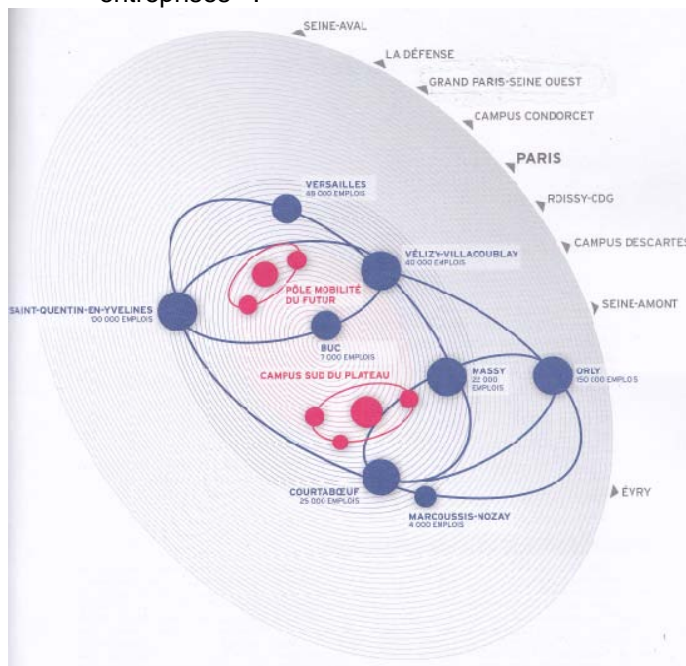
A défaut d'avoir adopté les contrats de développement territorial dans les délais fixés par la loi relative au Grand Paris de 2010, c'est-à-dire avant fin 2011, un schéma de développement territorial a été élaboré pour définir de premières orientations pour le territoire de l'opération d'intérêt national (OIN) de Paris Saclay. Le projet Paris Saclay s'organise autour de 2 sites stratégiques :

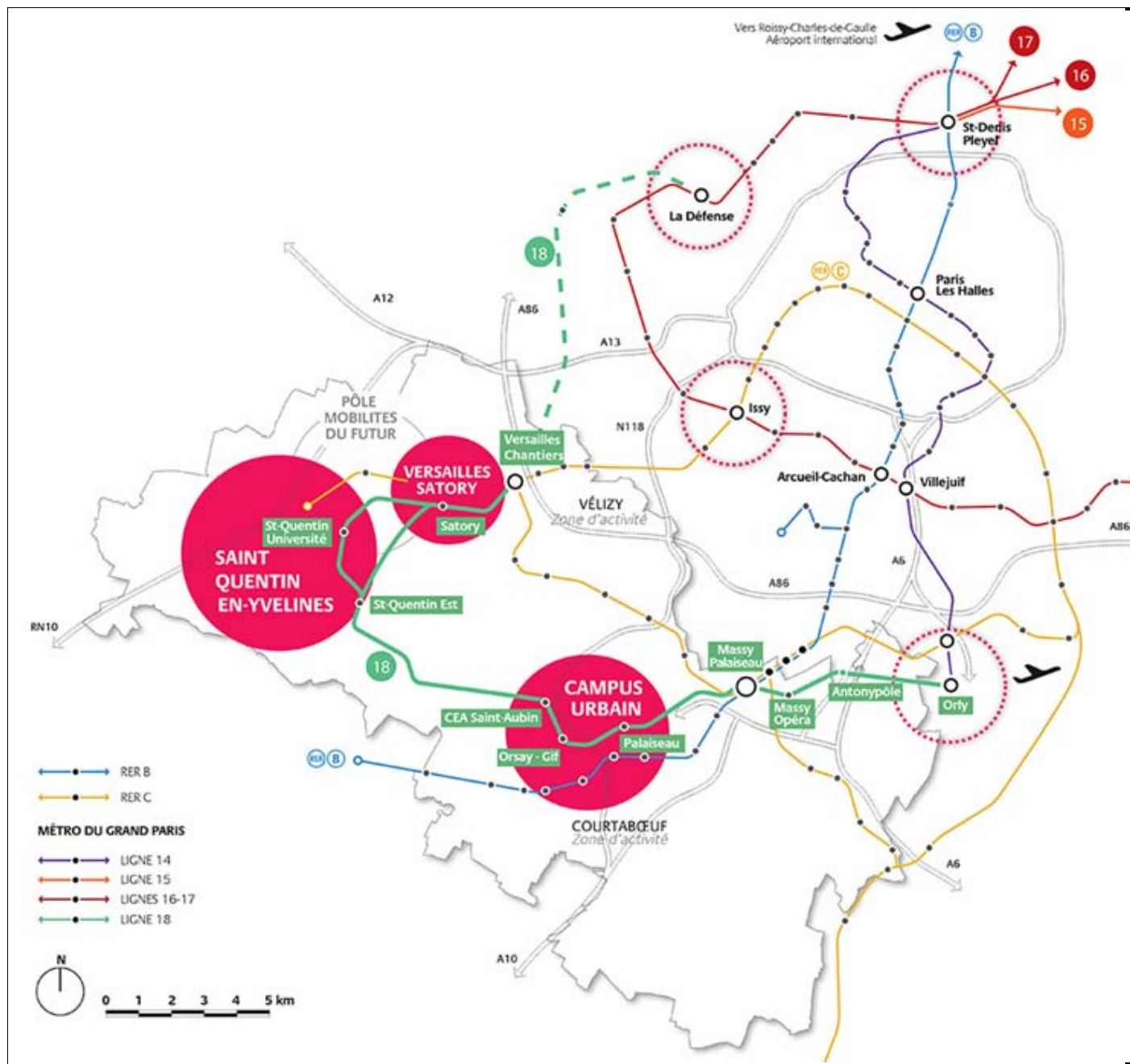
- la zone sud du Campus de l'Université Paris Saclay qui devrait concentrer rapidement 30 000 étudiants et 20 000 enseignants-chercheurs ou chercheurs et 13% de la recherche française, (40 000 étudiants et 25 000 chercheurs en 2040).
- la zone de Versailles Satory/St-Quentin-La Minière, futur pôle « mobilités du futur », encore à l'état de définition.

Le Schéma élaboré par l'Etablissement Public de Paris Saclay (EPPS) distingue les deux pôles (en rouge) du cluster Paris-Saclay, et les 5 pôles économiques (en bleu) de Paris-Saclay. Versailles Grand Parc y fait figure de parent pauvre :

- Courtabœuf : 25 000 emplois/1300 entreprises
- Saint-Quentin-en-Yvelines : 108 000 emplois et un poids significatif de gros groupes

- Vélizy-Villacoublay : 40 000 emplois et 1000 entreprises
- Massy-Europ'Essonne : 25 000 emplois
- Versailles Grand Parc : 90 000 mais seulement 8 000 emplois sur les « zones d'activités économiques de Buc-Les Loges-Toussus-le-Noble qui en concentrent la majorité des entreprises ».





Les chiffres clés du Projet Economique, Scientifique, et Urbain de Paris-Saclay :

- 33 000 hectares
- 7 000 hectares en OIN
- 15 % de la recherche française
- 30 % de la R&D francilienne
- 5 milliards d'euros d'investissement public

Le développement sur le Plateau de Saclay s'accompagne de la sanctuarisation par la loi d'une « zone de protection naturelle, agricole et forestière » non urbanisable dans le périmètre de l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay qui est aussi le dernier poumon vert de la Région Ile-de-France aussi proche de la Capitale (pour lequel Essor de Versailles s'était battue avec les

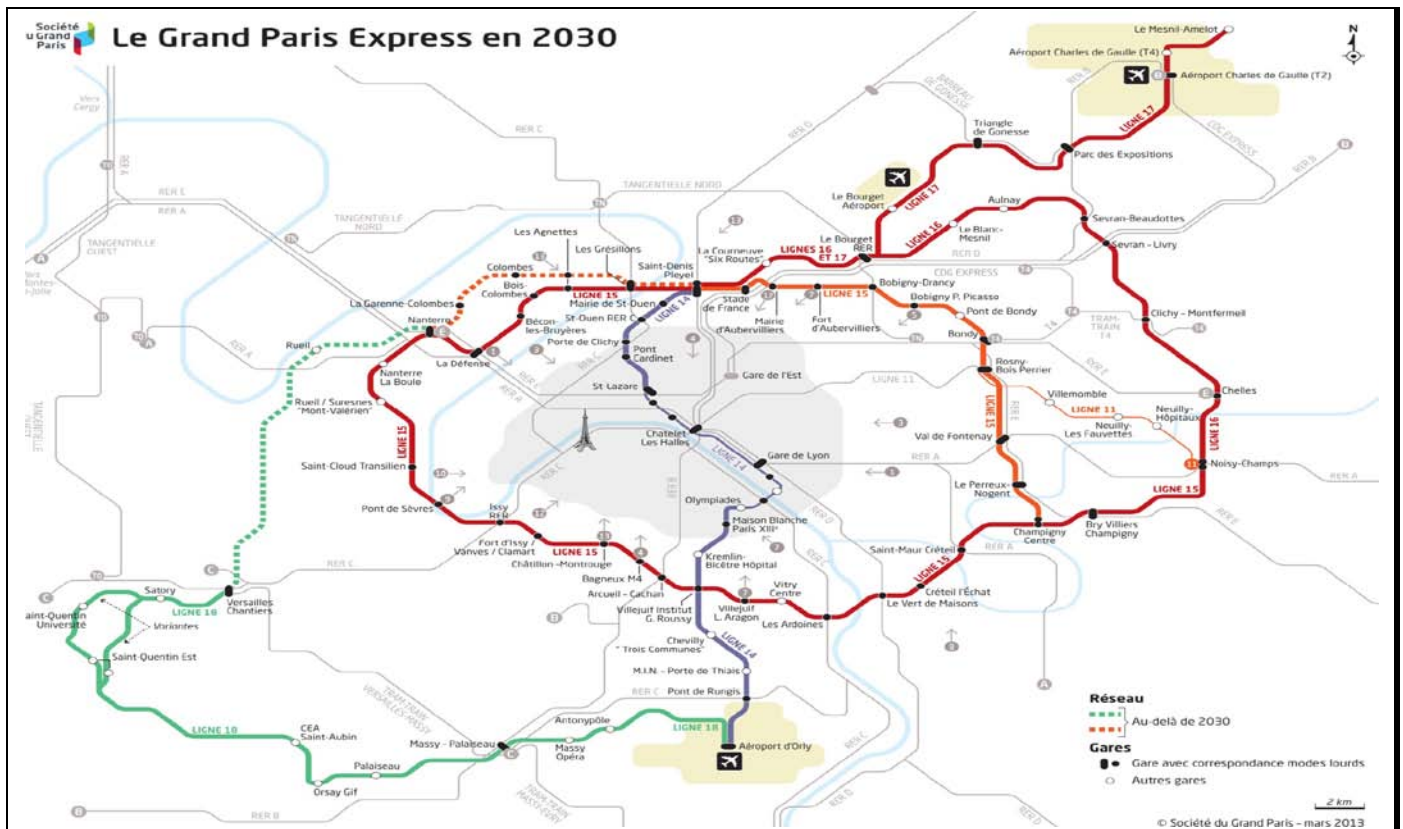
autres associations de la zone). La délimitation précise vient d'être publiée par décret en Conseil d'Etat du 27 décembre 2013.

La carte suivante montre en vert foncé les espaces naturels ou forestiers, en vert clair les espaces d'exploitation agricoles, et laisse bien ressortir au sud de Saclay la zone en gris concernée par le Campus de Paris-Saclay.

Enfin, paradoxalement, dans le volet culture du Projet Paris Saclay décrit dans le Schéma de développement territorial, Versailles Grand Parc n'apparaît guère que par son Château, évoqué comme le fleuron des nombreux monuments historiques.

2.2 Massy-Versailles : Le dernier maillon du métro Grand Paris Express et des risques de retard se répercutant sur Satory

Officiellement, le réseau dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Société du Grand Paris (SGP) est entièrement financé de même que la rénovation complète du réseau francilien existant, le tout pour 30 milliards d'euros d'ici à 2030. Dès maintenant, une fiscalité spécifique s'applique dans tout le territoire francilien : taxe spéciale d'équipement sur les taxes d'habitation, les taxes foncières et les taxes sur les bureaux.



Toutes les lignes du réseau seront déclarées d'intérêt public et donc prêtes à construire en même temps en 2016 après des enquêtes publiques menées en 2015.

Mais la ligne verte 18 (2.5 milliards d'euros environ) sera la dernière à être mise en service selon le calendrier prévisionnel suivant :

- o Massy-Campus de Paris Saclay-CEA en 2023
- o Massy-Orly en 2027, au moment où le prolongement de la ligne 14 desservira Orly
- o CEA-Versailles Chantiers en 2030.

Les deux options suivantes seront levées par la Société du Grand Paris en septembre 2014 avant la concertation préalable à l'enquête publique :

- o choix du système de transport et du matériel correspondant (gabarit et capacité notamment)
- o choix du tracé dans St-Quentin-en-Yvelines : direct par le techno-centre Renault de Guyancourt ou via l'Université et le centre de l'agglomération.

Dès à présent, il est envisagé une montée en souterrain de Massy sur le plateau puis un tracé en principe en viaduc au-dessus de la voirie (avec une option au sol ou en souterrain autour de Chateaufort).

De grandes incertitudes menacent la ligne 18 :

- o incertitudes techniques et acceptation des tracés

- o et surtout incertitude de financement et de délais puisqu'elle supportera tous les retards de construction des autres sections du réseau, et tous les surcoûts qui risquent de ne laisser qu'une portion congrue et de peser sur les choix techniques et de tracés.

L'aménagement du pôle de Satory-La Minière se fera avant la mise en service d'un transport collectif de qualité et ce dernier sera soumis à tous les retards analysés ci-avant.

2.3 Une charte d'aménagement qui suscite des questions

Rédigée sous maîtrise d'ouvrage EPPS/VGP par la direction de la communication et des relations institutionnelles de l'EPPS à partir des documents des architectes et urbanistes mandatés (page 20), la « **Charte Urbaine et paysagère - Satory Ouest Versailles** » (20 pages ; août 2013) est un document de communication et non une étude mais il reprend des éléments d'études non rendues publiques et notamment il s'appuie sur le schéma d'aménagement du secteur ouest de Satory commandé par l'EPPS (page 3).

Tout y est d'autant plus au superlatif que rien ne s'y passe : « quartier d'exception », « habitat de grande qualité », « entreprises de pointe », « ambition architecturale », « exigence en matière de développement durable », bref un « projet phare

pour Versailles, les Yvelines et l'OIN Paris-Saclay » ... mais pas de ligne 18 de desserte avant longtemps (page 3).

Même si c'est un document de communication pour combler un vide persistant, entretenu par on ne sait même plus combien d'études, plusieurs questions se posent :

- On rappelle que la charte ne se substitue pas au PLU de Versailles qui a fixé des hauteurs maximales des bâtiments « en respectant les règles de hauteur liées à la visibilité du château » et, ce qui n'est pas rappelé, après condamnation par le tribunal administratif au nom de la protection de la vallée de la Bièvre... Pourtant, on prône une certaine densification qui, combinée avec des espaces verts, («paysage intermédiaire... de prairies parsemées d'arbres... », page 12 ; « contenir l'urbanisation, afin d'éviter l'étalement des constructions par une certaine intensité », page 13) conduit à des immeubles d'une certaine hauteur...
- Comment intégrer dans cet « Eden » la piste de chars, dont la conservation est souhaitée par les industriels, considérée comme essentielle par les planificateurs et actée par les décideurs ?
- La Charte parle d'« Amplifier l'horizon boisé » de cette « île de nature » « bien connectée » mais alors quid de l'échangeur RN12/RD91, dont un précédent projet fut abandonné pour atteinte au rideau végétal protégeant la visibilité du Château, par ailleurs rappelée dans le document comme une règle à respecter... On nous dit qu'il est à nouveau à l'étude par les services de l'Etat et on le présente page 19 comme « LE » projet qui « créera les conditions propices à l'émergence d'un nouveau quartier au cœur géographique du plateau de Satory » : c'est le seul projet cité dans le court chapitre conclusif « Les temporalités du développement » qui esquisse les conditions d'une première phase !
- De même, le document évoque « des promenades en corniche » côté sud du plateau où la vue n'est aujourd'hui pas possible sur la vallée de la Bièvre sauf à dégager cette vue dans le bord boisé, pourtant espace protégé
- Mais surtout, dans l'attente d'une date incertaine pour la ligne 18, le problème de l'accessibilité reste entier ; outre l'échangeur RD91/RN12 considéré comme prioritaire mais posant problème, on parle des échangeurs des Garennes et de l'Epi d'Or à l'ouest. On évoque aussi la réutilisation de la voie militaire St-Cyr-Satory. Mais aucune liaison performante avec le pôle majeur des Chantiers surtout si on renonce à la réalisation, pourtant possible, d'une voie bus sur la rue de la Porte de Buc qui permettrait une navette à haute qualité de service via les quartiers militaires de Satory Est... à condition bien sûr que l'armée renonce à en interdire l'accès par l'avenue Moncey (aujourd'hui seuls quelques bus empruntent cet accès fermé par une barrière qui se lève à leur passage).

L'avenir de Satory Ouest passe par une bonne accessibilité qui n'est pas réalisée aujourd'hui mais

le problème de fond ne reste-t-il pas que l'Armée n'a jamais clairement accepté qu'un véritable quartier ouest voit le jour, surtout si c'est un quartier mixte avec des habitants non liés à la Défense ? On est loin des directives de dessaisissement des terrains de l'Etat dont les affectataires ne pouvaient en justifier l'usage. C'est d'ailleurs pourquoi Versailles Grand Parc a conditionné le respect des objectifs des logements à construire, au respect des engagements de l'Etat.

2.4 Contrat de développement Yvelines/Versailles Grand Parc/Versailles : Un faible engagement local

Dans le cadre de son Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines SDADEY, le Conseil Général a partagé avec Versailles Grand Parc et Versailles une vision commune de Paris Saclay, le « **Contrat de développement équilibré des Yvelines pour la mise en œuvre de l'OIN de Paris-Saclay 2013-2016** » de juin 2013 qui décline trois ambitions :

- ancrer la recherche et l'innovation au service de la dynamique économique et en premier lieu à Satory, pôle du cluster de la mobilité du futur
- conjuguer attractivité résidentielle et dynamique économique sur les secteurs à forts enjeux : Satory, Matelots et Pion et frange-est de la Plaine de Versailles
- mailler le territoire avec les grands pôles de la métropole parisienne.

Le développement de Satory-ouest s'y dévoile : répartition 50%-60% d'activités économiques sur 400 000 m² (dont 60-70% liés à la mobilité du futur) et 50-40% de logements et équipements publics, 4000-5000 logements dont 25% de logements sociaux, avec une première phase d'au moins 1000-1500, taille critique pour faire quartier urbain

La **Convention opérationnelle** entre les trois collectivités prévoit le cofinancement des projets les plus aboutis. Seuls trois projets sont retenus :

- allée des Mortemets et itinéraires cyclables,
- PEM (pôle d'échange multimodal) des Chantiers,
- insonorisation du pont des Chantiers,

Ce choix est révélateur du manque de maturité du contrat, car ce sont :

- Seulement des projets de transport dont seul le projet de PEM n'est pas marginal par rapport à Paris Saclay.
- Des projets de faibles montants (19 millions d'euros dont 4.9M€ pour le Conseil Général, 1.1M€ pour VGP et 2.9M€ pour Versailles et 10M€ pour d'autres entités) d'autant qu'ils sont étalés sur 5 ans.
- Des projets quasiment achevés au moment de la signature.

VéDéCoM, projet du Véhicule Décarboné Communiquant et sa Mobilité est évoqué dans le contrat mais paradoxalement sans calendrier ni financement alors qu'il est central pour le cluster de Satory.



Projets de développement de Satory aout 2013 avec la ligne verte du métro 18 (en vert)

2.5 Un Plan Local de Redynamisation de l'Etat pour les Yvelines revu à la baisse

Dans le prolongement du Plan National de restructuration des sites de défense de 2008, l'Etat a annoncé un plan de redynamisation local qui a doté les Yvelines d'un crédit de 1M€ pour des études. Le Plan local révisé en 2013 est recentré sur Satory mais la dotation est ramenée à 235 000€ pour un montant d'études de 470 000€ cofinancé avec l'EPPS et les collectivités au même niveau. Le Plan prévoit 8 études dont 4 engagées en 2013 pour 225 000€ et 4 engagées en 2014 pour 245 000€.

Pour des montants unitaires aussi faibles (15 000€ à 120 000€), on peut se poser la question de leur qualité...

2.6 La création d'une Société d'Economie Mixte dédiée au cluster de Satory : Un tout petit début

Lors du conseil de VGP de décembre 2013, dernier avant avril 2014, le Conseil de VGP a approuvé la création d'une SEM patrimoniale pour prendre en charge l'ensemble immobilier de 7 300m² capable d'accueillir l'institut VéDéCoM (Institut de transition énergétique du Véhicule Décarboné, Communicant et sa Mobilité) et le laboratoire LIVIC. L'investissement s'élève à 13M€ dont 4.8M€ en capital (37%) et le reste en emprunt. Le Conseil Général qui a joué un rôle de leader et VGP seront majoritaires au capital (avec chacun de l'ordre du tiers de celui-ci soit 1.6M€ mais seulement la moitié immédiatement, c'est-à-dire 0.8M€) pour contrôler l'opération. Leur engagement permet un effet de levier en attirant les sociétés intéressées. Une étude de l'EPPS a montré que cette première

implantation pouvait attirer des entreprises et centres de recherche pour 220 000 m².

Le projet reste donc très modeste puisqu'il ne représente que 3.3% du développement de Satory qui est programmé pour début 2016.

2.7 Conclusion : Des études à défaut de réalisations

Le projet Satory reste bien confus et bien modeste en réalisations programmées :

- les surfaces d'activité économique varient de 220 000 m² dans l'étude de la SEM de VéDéCoM, à 300 000 m² dans le Plan de Redynamisation des Yvelines de l'Etat et à 400 000 m² dans la convention opérationnelle Conseil Général/VGP/Versailles, soit du simple au double, alors même que les acteurs sont les mêmes !
- la volonté politique et financière reste bien faible du côté des collectivités si l'on regarde les engagements dont certains restent très périphériques par rapport à Satory,
 - 0.8M€ pour VéDéCoM et 5M€ pour le programme opérationnel soit 5.8M€ en ce qui concerne le Département,
 - 0.8M€ pour VéDéCoM et 1.1M€ pour le programme opérationnel soit 1.9M€ pour VGP,
 - et 2.9M€ pour Versailles (PEM de Versailles Chantiers).
- l'Etat est mobilisé uniquement pour le Campus de Saclay, pour le reste du Nouveau Grand Paris et pour le reste du métro Grand Paris Express : il a réduit son engagement dans son Plan Local de redynamisation de 1M€ à 0.235M€.
- l'Armée ne montre aucun désir de se retirer surtout si des habitations amènent de nouvelles

populations du même ordre de grandeur que celles de la zone militaire de Satory-est.

- Enfin aucun mot sur la dépollution des terrains de Satory-ouest, ni encore moins sur les engagements des acteurs dans ce domaine.

Bref, on a l'impression qu'on accumule des études à défaut de réaliser des projets. La route sera longue, elle est risquée et elle est incertaine ...

3 Projets pour Versailles : Des rêves évanouis



Au cours des dernières années, plusieurs projets ont été évoqués qui devaient embellir notre ville, améliorer notre cadre de vie, offrir de nouveaux équipements publics ou privés, de nouveaux logements...

Si certains ont vu le jour, tel l'hôpital Richaud, d'autres semblent marquer le pas voire même être abandonnés.

L'Europe, un emplacement exceptionnel à la jonction des quartiers Notre Dame et Saint Louis, à deux pas du château, occupé actuellement par un horrible parking de surface. En réutilisant également l'ancien immeuble de la poste, il était question de réaliser une salle de spectacles, des commerces, un parking souterrain, un jardin public. Des études ont été réalisées par des équipes d'urbanistes et de paysagistes prestigieux. Mais il n'en est rien sorti. Le parking est toujours là. Seul le trottoir a été aménagé avec une piste cyclable. Maigre consolation !

Les Chantiers, un quartier qui s'appauvrit, marqué par la présence d'une des principales gares d'Île de France et par un des axes routiers les plus fréquentés de la ville.



Bien peu de place pour un nouveau bâtiment...

L'ancienne municipalité avait confié la réalisation d'un projet immobilier d'envergure à un promoteur privé, Nexity. La nouvelle a eu raison de reprendre la main en acquérant les terrains et en annulant le projet initial. Mais encore faut-il en bâtir un nouveau

qui prenne en compte les problèmes de circulation dus au trafic de transit et de flux engendrés par la gare. A ce jour, ne se dégage pas une vision claire. Un jardin public et un chemin piétonnier allant de l'avenue de Sceaux à la rue des Etats généraux ont bien été réalisés. D'autres travaux sont en cours ou en projet : une voie nouvelle pour les bus, une plateforme multimodale, l'agrandissement de la gare. Mais pour le reste on ne sait rien. L'ancienne halle du SERNAM devrait être maintenue, pour y faire quoi ? Quid des logements, des bureaux, des commerces et des équipements collectifs ?

Pion, un ancien terrain militaire situé à la limite de Saint Cyr que l'établissement public foncier du département a acquis pour le compte de la ville. Là il était question de réaliser un quartier modèle accueillant des logements, des bureaux, des équipements collectifs. Des associations de défense de l'environnement se sont émues, estimant que ces terrains devraient revenir au château. Pour ne pas faire de vagues, la ville semble avoir mis le dossier sous le coude et pourtant elle a dû s'engager à racheter les terrains à l'établissement public foncier.

Satory enfin, le huitième quartier de Versailles. Là, la ville a largement perdu la main car le site fait partie de l'OIN et est sous l'autorité de l'EPPS. Depuis plusieurs années les études s'amoncellent. La dernière en date du mois d'août : la charte urbaine et paysagère qui fixe les enjeux et principes d'aménagement du site de Satory ouest. Concernant toujours Satory ouest un plan local de redynamisation (nouvelle invention administrative!) vient d'être signé entre l'Etat et l'EPPS ...et pas la ville. Ce plan précise "qu'un potentiel d'environ 300 000 m2 d'activités économiques et d'environ 4000 logements, des équipements, services et commerces a été identifié et que ce site constitue l'une des principales réserves de construction susceptibles de contribuer aux objectifs de création de logements dans les Yvelines".

Pour l'instant, on n'en est pas encore là. Seules des opérations ponctuelles se réalisent. La réalisation d'un hôtel d'entreprises destiné à accueillir VéDéCoM et l'IFFSSTAR, par une SEM patrimoniale, sera la prochaine réalisation dont le Conseil Général sera le leader.

Il est vrai que la réalisation d'un grand projet à Satory dépend de l'arrivée du métro du grand Paris dont l'échéancier reste incertain. On risque d'attendre encore longtemps avant de voir ce nouveau quartier et le temps des études n'est pas révolu...

Quatre projets qui ont fait rêver les versaillais mais qui se sont évanouis. Espérons que la nouvelle équipe municipale qui sortira des urnes au mois de mars saura les réveiller.

4 Développement économique : Une ambition affirmée, des résultats en attente

L'équipe municipale de Versailles a affiché son ambition relative au développement économique dans son programme de 2008 comme priorité n°1 : « *Développer les activités économiques pour financer notre politique sans augmenter les impôts* ». Avec le recul d'une mandature, force est de constater l'écart entre l'ambition affichée en 2008 et le résultat actuel :

- Dans la durée de la mandature, quels sont les projets concrétisés ou en cours de concrétisation à l'échelle de la ville de Versailles ?
- Quelle est la stratégie de VGP dans le domaine du développement économique ? Quels sont les projets en cours de réalisation ?
- Pourquoi la dynamique du développement économique et commercial peine à se réaliser ?
- Quelles préconisations Essor de Versailles peut formaliser ?

4.1 Concrétisation du projet versaillais de développement économique de 2008

Les priorité n°1 se traduisait en 4 actions:

- *Partenariat entre la Ville, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.*
- *Centre d'affaires créateur d'emplois dans la zone des Chantiers.*
- *Développement de l'activité des congrès et d'une politique de jumelage.*
- *Aménagement d'un pôle ambitieux à Satory.*
- *Création d'une pépinière d'entreprises axée sur les nouvelles technologies, les activités liées au développement durable et les métiers d'art et de culture.*

Les trois premières activités n'ont pu être mises en œuvre. Seule installation passée : Blizzard mais par déménagement. L'implantation de l'institut VéDéCoM (Véhicule Décarboné Communicant et sa Mobilité), organisme de recherche, pôle de formation et centre de soutien au développement des PME, sera effective début 2015 à Satory dans un hôtel d'entreprises dont 70% des bureaux lui seront réservés. Cet institut, constitué par 50 participants (constructeurs et équipementiers, université et laboratoires privés), sera doté d'un budget de 350M€ sur 10 ans et bénéficiera de la présence de 280 chercheurs.

Il est vrai que les contraintes relatives à la zone des Chantiers (contentieux avec Nexity) et à Satory (insertion de cette zone dans l'OIN de Paris-Saclay et incertitude sur la présence et la date de réalisation d'un arrêt de métro ou d'un autre transport en commun) ont été importantes, mais l'engagement politique et financier n'a pas été à la hauteur des enjeux.

Par contre, la **pépinière d'entreprises**, citée dans le projet municipal de 2008, en réalité mise en œuvre par VGP, s'est ouverte en avril 2012. En 2012, elle a hébergé 6 entreprises déjà créées et

11 nouvelles, représentant 19 emplois. Au 31 décembre 2013, avec l'entrée de 12 nouvelles entreprises en 2013 et le départ de 8 au 4^{ème} trimestre, le nombre d'entreprises présentes est de 21. Le pourcentage de surface occupée est seulement de 61%. Sur les 8 entreprises partantes, l'une s'arrête et les autres réduisent leur activité ou s'agrandissent. La prolongation de la durée des baux de 24 à 48 mois est envisagée avec des clauses de contrat plus souples afin de ne pas entraver l'arrivée de nouveaux entrepreneurs.



On peut constater que le nombre d'entreprises entrantes est sensiblement constant et que les entreprises présentes ont des difficultés de croissance.

Les raisons principales de cette situation sont les suivantes :

- L'environnement économique proprement versaillais n'est pas très riche en entreprises.
- La localisation de la pépinière n'est pas optimum à l'intérieur de Versailles, si l'on compare avec une implantation à la gare des Chantiers par exemple.
- Si les conseils juridiques, comptables et fiscaux sont satisfaisants, l'aide spécifique nécessaire à la technique de l'entreprise (par exemple numérique) est très peu présente. La réussite de l'entreprise, et surtout son expansion, sont donc liées exclusivement au savoir de l'entrepreneur.

4.2 Projets de développement économique de VGP

On mesure donc les difficultés pour l'équipe municipale de concrétiser ses projets de développement économique pourtant inscrits en 2008 comme priorité n°1. Il est clair qu'une ville comme Versailles ne peut à elle seule assurer le développement économique sur son territoire : la mise en œuvre progressive de la communauté d'agglomération a procuré des moyens d'action, en particulier la création de l'entité « Développement économique ». Celle-ci a dressé l'inventaire du tissu économique de l'agglomération divisée en

quatre zones (Bièvres et plateau de Saclay, cœur urbain, plaine de Versailles, axe majeur RN12/A86 avec Satory) et a présenté en avril 2013 un projet de développement. Ce projet préconise la création d'un centre d'affaires proche des utilisateurs, la consolidation de la grappe d'entreprises « Le Vivant et la Ville », un plan de desserte interentreprises pour Buc, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble sous la marque Acti'VGP, le développement de l'innovation collaborative (grandes écoles, laboratoires, entreprises), la création d'un cluster dédié aux mobilités innovantes à Satory-Ouest. Pour l'instant, seules la grappe « Le Vivant et la Ville » et l'implantation de VédéCoM à Satory (cf. supra) sont en voie de concrétisation.

Mais est-ce suffisant pour faire naître des entreprises pérennes et à fort potentiel d'emplois ?
La réponse dépend de la nature des entreprises.

4.2.1 Entreprises liées au développement local

Si l'on désire que ces entreprises soient pérennes, leur inventaire potentiel devrait être effectué sur l'ensemble de la communauté d'agglomération afin de faire apparaître des complémentarités entre les besoins et les ressources de main d'œuvre. Ces entreprises sont difficiles à héberger dans la pépinière car elles nécessitent des ateliers, des surfaces de stockage et des salles de réunion ou de réception des personnes.

La responsabilité de la prospective devrait être assurée, sous la responsabilité de l'entité « Développement économique », par un Comité de pilotage « Emploi » composé de 2 ou 3 agents contractuels chargés d'assurer les tâches opérationnelles en partenariat avec les entités spécialisées existantes : Services de l'Etat (Unité Territoriale de la DIRECCTE¹, Pôle Emploi, DDCCS²), Missions locales pour l'emploi, Services des Chambres de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture.

Ce Comité de pilotage aurait pour objectif de préciser dans VGP les demandes de main-d'œuvre et les besoins non satisfaits, solvables ou non solvables, afin de dresser, à partir des statistiques existantes, la liste des emplois potentiels et d'indiquer les modifications prévisibles de la structure des emplois existants. Cette étude serait effectuée, dans le cadre des propositions du Conseil Economique et Social de la Région et du Comité de Développement de VGP, avec l'aide des entités énumérées ci-dessus et, si nécessaire, de cabinets conseils spécialisés. Le Comité de pilotage en déduirait une politique prospective de la création d'emplois nouveaux dans VGP et les formations nécessaires correspondantes.

Pour la nature des entreprises, on peut citer à titre d'exemples :

- L'amélioration et la protection de l'environnement.

- Le recyclage de certains produits et le traitement des ordures ménagères.
- Les emplois relatifs à la sécurité et à la prévention de la délinquance : dans les écoles, transports en commun,...
- Les emplois de proximité : aide aux personnes âgées ou handicapées, aide aux familles pour les tâches ménagères et la garde des jeunes enfants.
- Les services sociaux et de santé.
- Le soutien scolaire et psychologique des enfants en difficulté, en partenariat avec les agents de l'Education Nationale et les associations des parents d'élèves au niveau de l'école primaire et du collège.
- L'insertion économique des personnes en difficulté sociale ou psychologique.
- Les emplois culturels et de loisirs générés par l'accroissement du temps libre.
- Les métiers de l'artisanat.

4.2.2 Entreprises de la pépinière

Les difficultés de la pépinière d'entreprises ne sont pas spécifiques à Versailles. En effet, dans une pépinière composée de bureaux, on ne peut créer des entreprises artisanales ou de fabrication de matériel, ni des entreprises de service avec du personnel. Les entreprises possibles ne peuvent être que des entreprises :

1. de gestion classiques (conseil, comptabilité,...),
2. liées à la culture,
3. d'innovation.

Les premières et les secondes, pour effectuer une percée, doivent s'affronter aux entreprises existantes déjà nombreuses dans l'agglomération et de plus en plus performantes.

Les troisièmes font de plus en plus appel à de multiples technologies de pointe. L'ensemble de ces créateurs doivent être accompagnés. Comme il est difficile aux créateurs solitaires d'être pluridisciplinaires, il serait bénéfique que l'entité « Développement économique » mette en relation ces créateurs avec les chercheurs des laboratoires de l'UVSQ (Université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines) pour les faire bénéficier du savoir spécifique de ces derniers et avec les responsables du CNAM de Versailles pour parfaire leur formation.

4.2.3 Entreprises de haute technicité liées à l'économie de la connaissance

Dans notre n° 15 de février 2013 p11-14, nous avons décrit les modalités et les moyens de mise en œuvre d'une économie de la connaissance dans une agglomération, en utilisant la synergie entre les laboratoires privés, l'université et les entreprises.

Cela exigeait que l'entité existante « Développement économique » de VGP détermine une stratégie locale de développement économique en structurant et intégrant les réseaux de connaissance présents sur son territoire. Cette entité devrait donc orienter le choix des projets selon des thématiques précises afin d'éviter la dispersion et être un lieu d'incubation de projets où des spécialistes de haut niveau mettraient en relation les acteurs du territoire (laboratoires publics et privés et entreprises) et conseilleraient les

¹ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

² Direction Départementale de la Cohésion Sociale

porteurs de projets, comme cela a été suggéré lors du débat régional de Saclay « Quelle France dans 10 ans ? ».

L'agglomération dispose d'un potentiel insoupçonné d'économie de la connaissance actuellement sous-employé. Il serait donc urgent que VGP définisse une stratégie d'alliance avec les laboratoires privés et l'UVSQ avant que celle-ci noue des alliances exclusives avec d'autres entités territoriales et ignore complètement VGP. On constate en effet que la géopolitique des alliances de l'UVSQ a évolué : celle-ci a retiré sa

participation aux PRES UPGO (Pôle de Recherche de Paris Grand Ouest) (avec l'université de Cergy-Pontoise) et UniverSud (avec entre autres l'université de Paris Sud) et a renforcé sa participation dans le campus Paris-Saclay. Pourtant de nombreuses villes autres que Versailles ont compris l'apport bénéfique de la recherche et de l'enseignement supérieur pour le développement économique et social. Ainsi le département des Yvelines, Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy Villacoublay et Mantes la Jolie soutiennent activement l'UVSQ.

5 Enseignement supérieur et recherche : L'UVSQ en faillite ?

Le thème « Ville, Enseignement supérieur et Recherche » est pour Essor de Versailles un sujet important et d'investigation, récurrent depuis notre soirée-débat de 2006. De nombreuses villes ont compris l'apport bénéfique de la recherche et de l'enseignement supérieur pour le développement économique et social. Ainsi dans le département des Yvelines, Saint-Quentin en Yvelines (de l'ordre de 20M€ de subventions en 20 ans), Vélizy-Villacoublay, Rambouillet et Mantes-la-Jolie soutiennent activement et financièrement l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). Elles estiment que le retour sur investissement est intéressant. Versailles est en reste sur ce sujet : elle a commencé à s'intéresser au logement étudiant mais pas encore à l'Université.

Essor de Versailles est reçue chaque année par la présidence de l'université et l'accueil est toujours bon ; cette année c'est le nouveau président Jean-Luc Vayssière qui nous a parlé de la stratégie et des préoccupations de l'UVSQ.

La géopolitique des alliances de l'UVSQ a évolué. Le Conseil d'Administration de l'Université a voté à l'unanimité moins une voix le 28 mai 2013 le retrait des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur PRES Université Paris Grand Ouest UPGO (avec Cergy Pontoise) et UniverSud (avec notamment Paris Orsay). Cette décision confirme l'engagement de l'UVSQ dans le projet du Campus Paris-Saclay (<http://www.campus-paris-saclay.fr/>). La coopération avec Cergy-Pontoise se poursuit cependant dans le cadre de la fondation Patrima (qui comprend aussi le centre de recherche du Château) et avec la création de Sciences Po Grand Paris Ouest à Saint-Germain en Laye, dont la direction a toutefois été attribuée à Cergy-Pontoise. L'UVSQ se tourne clairement vers Paris Saclay, y compris pour les matières non scientifiques telles que le droit (avec Sceaux).

La coopération avec l'environnement territorial se poursuit, appuyée par une collaboration internationale avec Intel et « Solar Decathlon Europe 2014 » manifestation internationale sous l'égide du département de l'Énergie du gouvernement américain.

Le président de l'UVSQ ignore quelle est la stratégie de Versailles et plus globalement de VGP dans ce domaine du développement territorial. Les relations avec les acteurs de Versailles (Ville, VGP

et château) demeurent difficiles. Le château et la chambre de commerce sont pourtant représentés au CA de l'UVSQ, mais la ville et VGP ne le sont pas alors que la communauté d'agglomérations de Saint-Quentin en Yvelines l'est.

La qualité de l'UVSQ est de plus en plus reconnue. Le dernier témoignage en date est son classement en tête des universités pour la réussite en licence. Mais comme beaucoup d'universités, sa situation financière est difficile, en partie parce qu'elle est de création récente.

Le président Vayssière fait, en toute transparence, un état des comptes et des difficultés pour boucler le budget de l'UVSQ avec les diverses aides de l'État, du département et de la région. Sur un budget de 140M€, 104 M€ sont consacrés à la masse salariale car l'université, de création récente, a dû financer les ajustements de statuts de personnels, surtout administratifs, embauchés comme contractuels faute de dotation initiale suffisante. Il y a ainsi aujourd'hui une sous-dotation par l'État de 148 postes. S'y ajoute la prise en charge des indemnités de chômage, à la place de Pôle Emploi, pour accompagner la réduction du nombre des personnels vacataires et les doctorants qui ne trouvent pas d'emploi après avoir été vacataires pendant leur thèse. Par ailleurs, les ressources propres obtenues par la taxe d'apprentissage sont en baisse à cause de la situation économique.

En 2012, l'UVSQ a affiché un déficit de 5,2M€, et elle n'a plus de réserves mobilisables. En dehors de la sous-dotation chronique en postes et en crédits de fonctionnement, les difficultés sont à rechercher dans les projets immobiliers.

La dynamique de développement de l'université a justifié des investissements très importants. Le choix fait pour des PPP (Partenariats Public Privé) pose pas mal de problèmes pour les universités car les contrats sont déséquilibrés à l'avantage des sociétés privées. Le PPP pour les bâtiments de Médecine et de Sciences de la Santé se déroule correctement, mais le loyer d'exploitation s'élève à 750 000€. L'observatoire de Versailles Saint-Quentin, centre de recherche sur les sciences de l'univers, a un coût de 900 000€. Et surtout le PPP avec COFELY sur l'efficacité énergétique et sur l'entretien des locaux, ne fournit pas la prestation attendue dans ce dernier point, pêche pour le suivi des intermédiaires et a finalement un coût trop

important. Ce contrat de 25 ans se traduit par un surcoût annuel de 2 millions d'euro.

Les causes du déficit sont donc à la fois conjoncturelles et structurelles. Pour équilibrer les comptes et garder ainsi son autonomie, l'Université a pris des mesures conjoncturelles internes pour éviter que des coupes budgétaires ne soient imposées du dehors. L'UVSQ vient de renégocier le contrat COFELY sans pénalité de rupture de contrat et a réussi à diviser par deux le montant cumulé sur 25 ans, soit une réduction de 67 millions d'euros. Ce premier succès d'envergure témoigne de l'énergie consacrée depuis plus d'un an à redresser la situation budgétaire dans le cadre du plan pluriannuel de retour à l'équilibre, adopté en mai dernier par le conseil d'administration.

Ainsi un plan de réduction des dépenses de 7 millions entre 2014 à 2016 a été mis en place. Les dépenses de fonctionnement ont été réduites de 20%, des emplois ont été gelés et les départs non remplacés. Mais ces mesures doivent être poursuivies par des mesures structurelles et pluriannuelles permettant de réduire les dépenses et augmenter les recettes. Pour le moment, le ministère de l'enseignement supérieur et celui de l'économie devraient faire une avance remboursable d'environ 5 millions d'€. C'est encore une action conjoncturelle.

Le président Vayssière a fait un courrier à toutes les collectivités pour évoquer ce déficit (voir blog.educpros.fr/pierredubois/files/2013/05/UVSQ-Finances.pdf), pour qu'elles soutiennent davantage une université qui est de l'intérêt de tous et qu'elles permettent de pallier une partie du désengagement de l'État consécutif à la loi d'autonomie des universités. Qu'ont répondu Versailles et VGP ?

La Région a participé à quelques financements comme la bibliothèque du campus scientifique (le magazine de la ville en parle comme si c'était VGP qui l'avait fait), des bâtiments universitaires à Mantes (en partenariat avec le conseil général), des équipements de laboratoire, des bourses d'étudiants. Le conseil général apporte un soutien très actif. Le financement de VGP ne porte que sur des sujets périphériques : annonce de 150 vélos mis en libre-service et politique de construction de

logements étudiants réalisés par la ville dans le cadre des logements sociaux.

VGP pourrait montrer son intérêt pour l'UVSQ en prenant une mesure de nature structurelle, par exemple financer une « chaire Versailles Grand Parc », sur un des thèmes chers à notre communauté, et utile pour l'emploi local, comme l'entretien du patrimoine. On peut aussi suggérer que la pépinière d'entreprises soit en relation avec les porteurs de projets de développement qui ont des liens scientifiques ou économiques avec l'Université ou les établissements d'enseignement supérieur.

Versailles commence à parler de l'Université et nous nous en réjouissons. Le numéro de septembre du magazine Versailles contient un dossier de 6 pages sur le thème de l'enseignement qui revient tous les ans à la rentrée scolaire. Après deux pages sur le primaire qui dépend de la ville, on trouve pour la première fois 28 lignes sur l'université UVSQ, 10 lignes sur l'Université Inter Ages l'UIA (qui n'a pourtant rien d'une université !), 23 lignes pour le reste du supérieur, dont 4 lignes mélangeant les BTS qui se terminent par la délivrance d'un diplôme professionnel et les classes préparatoires qui ne préparent qu'à l'entrée dans les grandes écoles. Dommage pour l'enseignement technique ! La ville semble ignorer que ce qui distingue l'enseignement supérieur de l'enseignement secondaire, ici mélangés, c'est la recherche, et que c'est la recherche qui peut apporter un complément de développement économique. Donc rien sur la recherche dans ce numéro. Mais rien non plus sur le potentiel de VGP, en particulier sur HEC à Jouy en Josas. Le magazine de la ville ne parle que peu du secondaire, alors qu'on pourrait informer les parents des nouveautés comme l'introduction en terminale d'une option « Informatique et Sciences du numérique », pour répondre au développement des sciences.

Le guide des lycéens consacre, quant à lui, 7 pages à l'enseignement supérieur dont 2 pages pour l'Université.

Tous ces efforts restent à confirmer et les relations avec l'Université doivent se normaliser.

6 Le commerce versaillais : Bilan d'une mandature et prospective

6.1 La municipalité soutient le commerce versaillais avec toute la force de sa ...communication

Selon une déclaration de l'adjointe chargée du commerce : « Versailles a enrichi son offre commerciale et cherche aujourd'hui à la valoriser dans le cadre, notamment, de la campagne « ACHETER VERSAILLAIS » qui a su anticiper les nouvelles tendances de consommation plus sensibles à l'achat de proximité. Une stratégie d'implantation de nouvelles enseignes nationales et internationales a été déployée afin de faire bénéficier les commerces indépendants de l'effet de levier qu'elles procurent ... »



Au-delà d'une communication valorisante de l'action municipale, les démarches de l'équipe

municipale sont-elles à la hauteur des objectifs affichés de valorisation et de stimulation du commerce de proximité ?

L'adjoite au commerce articule son action (au moins dans son affichage) autour des axes d'intervention suivants :

- Valoriser et stimuler le commerce de proximité.
- Valoriser la spécificité de chaque quartier.
- Une synergie d'actions combinées tout au long de l'année.

- Faciliter l'accès aux commerces de proximité.
- Favoriser le tourisme intra-muros.
- Carte de fidélité et club privilège :



Les mesures mises en œuvre restent toutefois frileuses, ponctuelles, de faible portée ...

Commerces à St-Louis : Cà va ou çà ne va pas ? Non, pas trop bien ...

Essor de Versailles avait participé en 2012 au sauvetage de la librairie « Un ange passe » en dépit des règles de la libre concurrence censées être plus efficaces et dont se recommandaient certains. Qu'en est-il aujourd'hui du commerce à St-Louis?

- « Les commerçants de St-Louis se sentent isolés – Le quartier souffre de la concurrence du quartier « Notre-Dame » selon Le Parisien du 18 octobre 2013 qui interroge la présidente d'une association de 60 commerçants dont un libraire.
- « St-Louis : le petit commerce va mieux » à la une – « St-Louis : le commerce se porte mieux » selon Les Nouvelles de Versailles du 18 décembre qui interroge l'adjoite au commerce, le président d'une autre association et quatre commerçants. Mais, tous les commerçants reconnaissent que les ouvertures de la Cour des Senteurs « souvent vide » et de la Salle du jeu de Paume n'ont rien apporté aux commerçants. Ils croient en leur produits et aux potentialités du quartier historique mais, malgré les efforts décrits par l'adjoite, certains « ont l'impression d'être les laissés-pour-compte de la ville ».



6.2 Le développement du commerce de centre ville : Un enjeu important

Dans la plupart des quartiers de Versailles, le commerce subit l'effet de ciseaux qui résulte de l'accroissement des charges (loyer commercial, charges fiscales, ...) et des résultats d'exploitation en baisse dans de nombreux secteurs du commerce en raison d'une baisse de la consommation en ville.

Dans certains quartiers, les locaux vacants sont de plus en plus visibles et le commerce est remplacé par des agences de service (service à la personne, services bancaires ou assurances, agences de travail temporaire, ...)

Le cadre de vie se dégrade : hormis les marchés, notamment de la place Notre-Dame, conservant leur forte vitalité, les versaillais sont de plus en plus dépendants des principaux centres périphériques (Vélizy2 ou Parly 2).

6.3 Le constat : Des réponses qui ne sont pas à la hauteur des enjeux

La municipalité ne développe pas une démarche volontariste telle que les communes des Hauts de Seine ont pu en mettre en œuvre une, à l'exemple de Chaville.

La municipalité de Chaville articule son action autour de plusieurs axes :

- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme : un diagnostic + un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- L'aménagement d'un nouveau centre-ville « Cœur de ville ».
- La création d'un hôtel des métiers d'art.
- La CCIP Hauts-de-Seine est partenaire de la ville dans ce programme de développement territorial depuis 2008.
- La nomination d'un manager du commerce et de la vie économique a permis la signature d'une convention avec le FISAC (fonds d'aide) .

Durée de vie et aide personnalisée pour les entreprises artisanales

D'après les Chambres de métiers et de l'artisanat, leur durée de vie moyenne est 3,5 ans.

Elle passe à 5 ans lorsque l'entreprise est accompagnée par une aide personnalisée.

De plus, lorsqu'une entreprise passe la barre des 4 ans, sa durée de vie moyenne passe à 7 ans.

mettre en synergie au travers de conventions de partenariat avec :

- la C.C.I.,
- la municipalité,
- l'association des commerçants et artisans,
- des financeurs à l'exemple du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)
- la cellule de conseil et d'animation de VGP (cf Point 1.6 sur VGP)

6.4 On ne peut plus se contenter du laisser faire

La municipalité de Versailles est appelée à définir enfin un véritable projet tendant à promouvoir le commerce de la ville.

Un Directeur de projet assurant la maîtrise d'ouvrage du projet et l'animation des acteurs susceptibles de contribuer au développement commercial et artisanal est incontournable afin de

La fiscalité de Versailles n'est pas utilisée en appui du développement du commerce :

La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)

s'élève à **612 €**

alors qu'à **Paris** son montant est de **56 €**

et à **St Quentin** de **350 €**!

7 Améliorer le « cadre à vivre » des Versaillais : Regard sur un bilan

« *Préserver le cadre de vie des Versaillais* » était la deuxième priorité du programme de l'équipe municipale actuelle, présenté à l'occasion des élections de mars 2008, avec pour objectif de « *Maintenir un environnement de qualité indispensable pour attirer de nouvelles entreprises qui permettront à leur tour de financer un cadre de vie agréable* ».

Nos analyses et préconisations sont faites en référence au programme initial et au bilan présenté dans le numéro de juillet/août 2013 du magazine « Versailles ».

Dans la suite du chapitre, les éléments du programme 2008 du maire ressortent en *italique*.

7.1 Circulation et stationnement

« *Nous définirons un plan de circulation* »

Bien qu'un certain nombre de projets aient été réalisés, il n'existe toujours pas de plan général de circulation.

Des progrès ont pu être constatés en matière de circulation douce : plusieurs « zones 30 », des bandes et pistes cyclables (84 km), des doubles sens cyclables et des « sas vélo ». Mais, la mairie n'a pas encore exploité les possibilités réglementaires du « tourne à droite » aux feux.

Ainsi, dans Versailles, la réalisation d'un réseau de pistes cyclables a commencé. Une « ceinture verte » est en cours de réalisation. VGP et le département font de même en dehors de Versailles. Malheureusement, ce réseau présente de très nombreuses discontinuités et manque d'un véritable maillage reliant les points clés.

Le vol est un des premiers freins au développement du vélo. Le PLU devrait intégrer une contrainte forte sur la création de parkings sécurisés à l'intérieur des équipements publics et des immeubles privés.

La priorité donnée à la préservation des voies de circulation automobile a cependant conduit à utiliser, souvent au détriment des espaces piétons

et de la qualité de vie, les grands terre-pleins et les trottoirs afin d'y installer des pistes cyclables.

Par ailleurs, certains « conseils de quartiers » et des groupes de quelques riverains pas toujours représentatifs ont parfois opposé impératifs de sécurité et voies cyclables à contre-courant des recommandations des experts et des retours d'expérience.

Les problèmes de circulation des véhicules automobiles n'ont pas été abordés alors que, dans un certain nombre de zones et aux heures de pointe, ils s'avèrent structurants.

La situation de la zone des Chantiers, où convergent de nombreux axes routiers, suscite de fortes craintes compte tenu de l'augmentation attendue des trafics :

- La gare des Chantiers (hors Paris, la deuxième gare d'Ile de France après La Défense) accueille déjà plus de 75 000 voyageurs par jour, avant même l'arrivée de métro « Grand Paris Express », ligne verte 18 Orly- Massy-Versailles-Chantiers.
- Une opération immobilière d'envergure récemment réorientée vers la construction de logements et de bureaux.
- La création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) avec une voie d'accès réservée aux transports en commun par la rue de l'Abbé Rousseau et par les étangs Gobert où le croisement des bus avec les piétons dont plusieurs milliers d'élèves pose problème.

Le volet déplacement sera-t-il suffisant pour désengorger les rues des Chantiers, des Etats Généraux et de la Porte de Buc, voies d'accès au centre de Versailles, à la A86 et aux zones en développement de Saclay et Satory ?

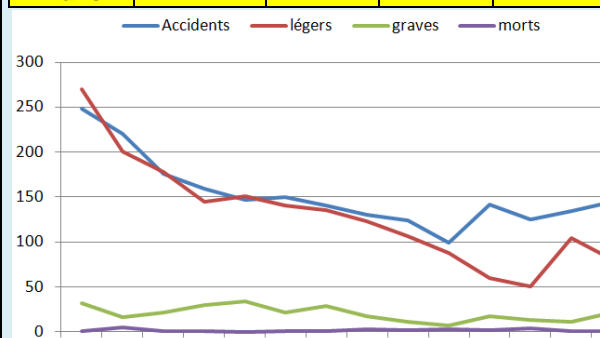
Une étude prospective sérieuse et crédible sur les conséquences des évolutions et projets annoncés sur le trafic routier d'une zone déjà encombrée, est un préalable nécessaire à toute recherche de solutions réalistes.

D'autres zones de circulation difficile voire dangereuse existent. Pour n'en citer qu'une, le boulevard de la République où la dangerosité de la circulation des deux roues est préoccupante.

Par ailleurs, dans le bilan, il n'est nullement fait mention des transports en commun. Le réseau des couloirs de bus n'a pas vraiment évolué depuis le début de la mandature. Organiser une réelle priorité de circulation au profit des bus permettrait d'optimiser l'utilisation du réseau existant.

Statistiques annuelles des accidents publiées chaque année par Essor de Versailles

Année	Accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	32	1
2001	220	201	16	5
2002	176	178	22	1
2003	159	145	30	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	29	1
2007	130	123	17	3
2008	124	106	11	2
2009	99	88	7	3
2010	142	60	17	2
2011	125	50	13	4
2012	134	104	11	1
2013	145	81	22	1
Moyenne	153	131	20	2
Total sur 14 ans	2140	1833	282	26



Nombre d'accidents des 10 voies les plus dangereuses en 2014	
Avenue de Paris	14
Avenue de l'Europe	9
Rue Royale	8
Boulevard de la Reine	8
Rue du Maréchal Foch	6
Rue de la Paroisse	5
Rue du Pont Colbert	4
Rue des Chantiers	4
Avenue de Sceaux	3
Rue des Etats Généraux	3

« Nous créerons un système de location de vélos de type Vélib reliant notamment les gares et les universités ».

Un système visible de location de vélos de type Vélib' n'a pas été mis en place ; ce système très coûteux est de toute façon inadapté à Versailles.

Cependant des vélos vont être mis à la disposition des étudiants de l'UFR de sciences. D'autres

peuvent être loués dans certains endroits de la ville à des sociétés privées (Ex : Marché Notre Dame). Un certain nombre de touristes louent leur vélo à Paris et l'amènent à Versailles et, depuis peu, des sociétés parisiennes de location stockent des vélos près de la gare des Chantiers.

« Nous mettrons tout en œuvre pour dissuader les flux de transit aux entrées de la ville ».

En dehors des panneaux classiques habituels et totalement illisibles pour un véhicule en marche (plusieurs lignes à lire et taille réduite des caractères), aucun système n'a été mis en place. Le problème est surtout celui du respect et du contrôle des règles existantes.



Bien difficile à lire



Entrée de Versailles par la RD91 : Panneau caché

Par ailleurs, l'engagement de faire baisser le trafic de 15% dans Versailles grâce au tunnel Duplex de l'A86 passant sous la ville, n'a pas pu être constaté.

« Nous abaisserons le tarif de stationnement ».

Si l'abaissement significatif des tarifs du stationnement résidentiel de surface (15€/mois) a été apprécié par les résidents, cette mesure phare de la campagne électorale de 2008 a eu cependant un certain nombre d'effets pervers.

Ce type de tarification entraîne une forte occupation de la voirie de surface, plus particulièrement dans les quartiers centraux les plus peuplés (St Louis, Notre-Dame), limite les possibilités d'aménagement

des espaces et diminue significativement le taux d'utilisation des parkings souterrains.

Cette politique tarifaire s'est également traduite par un manque à gagner important pour les concessionnaires de parkings souterrains (tarif 8 fois supérieur pour le parking souterrain du boulevard de la Reine). Pour éviter une résolution judiciaire du conflit avec la société exploitante de ce parking, la municipalité s'est vue contrainte de lui verser d'importantes compensations financières (350 000€ par an pendant 15 ans).

Le même problème se pose pour les autres parkings souterrains. Un autre contentieux est en cours de discussion. Enfin cette politique de stationnement bon marché en surface aura coûté un point de fiscalité.

« Nous construirons de nouveaux parkings en commençant par ceux du bd de la Reine et de l'avenue de Paris ».

Un parking souterrain, commencé avant 2008, a été mis en service boulevard de la Reine, mais pas celui prévu avenue de Paris.



Point de vélo Chantiers : créneaux trop restreints



Gare des Chantiers : pas de solution pour les vélos

La ville a engagé une politique de création de places de stationnement pour les vélos : 600 ont été mises en service (zones aménagées à proximité des différentes gares et zones plus réduites dans les quartiers commerçants). Ces parkings à vélos sont rapidement arrivés à saturation. Il est nécessaire d'augmenter fortement les capacités de stationnement actuelles, et de résoudre rapidement le problème criant des 5 gares, prioritairement gares Rive Droite et Chantiers.

7.2 Propreté de la ville

« Une priorité de notre mandat : entretien de l'espace public, nouveaux équipements, tri sélectif. »

Il s'agit notamment de :

- Points d'apports volontaires de déchets avec tri sélectif qui, en centre ville, sont enterrés (en réalité politique volontaire de VGP),
- Equipements de traitement de déchets canins,
- Campagnes de sensibilisation par affichages et distributions d'affichettes,
- Opérations de grands nettoyages de rues...

Billet d'humeur : Les papillons jaunes

Pierre et Paul sont des Versaillais de longue date.

Pierre : As-tu remarqué ces papillons jaunes collés sur les conteneurs de tris collectifs et sur certaines poubelles ? Les sacs et bacs doivent être sortis entre 19h et 19h30 et rentrés avant 9h le lendemain matin, sinon tu risques une amende.

Paul : Ah Bon ! Les bennes à ordures passent souvent avant 19h dans mon quartier surtout en hiver. Tu crois que les conducteurs risquent aussi une amende ?

Pierre : Ca m'étonnerait. Figure-toi que j'ai téléphoné à la Mairie. Ils m'ont dit d'appeler VGP. Je ne l'ai pas encore fait. Au fait, c'est quoi VGP ?

Paul : Ca me dit quelque chose mais pas plus. Probablement l'entreprise qui ramasse les ordures.

Pierre : J'appelle demain. N'oublie pas de sortir tes poubelles avant 18h30, ça devrait aller bien comme ça.

Paul : Mais à 18h30, je ne serai pas rentré du boulot avec tous ces encombrements !

Pierre : Demande à ta femme.

Paul : Elle travaille aussi, figure-toi.

Pierre : Ecoute, mon vieux, débrouille-toi, tu vas trouver quelqu'un, c'est quand même pas bien compliqué. C'est comme pour les sapins de Noël qui ne seront ramassés que le 21 janvier, on trouve toujours une solution.

Quelques statistiques de propreté urbaine ont été publiées et permettent d'évaluer l'importance de la tâche. La souplesse et la disponibilité des équipes de nettoyage ont été soulignées.

Versailles a pris une part active dans la création de l'Association des Villes pour le Propreté Urbaine (AVPU).

Versailles apparaît aux visiteurs comme une ville relativement propre, même si des différences sensibles apparaissent entre certains quartiers.

7.3 Patrimoine végétal et architectural

« Nous aménagerons la plaine des Mortemets en coulée verte »

L'allée des Mortemets restaurée a été ouverte au public fin 2013. L'architecte des Monuments Historiques du Château qui l'a conçue s'est inspiré de Le Nôtre. Elle a coûté 2 340 000€.

Différents acteurs s'y sont impliqués : Versailles Grand Parc, l'Etablissement Public du Château de Versailles, la ville de Versailles, le Ministère de la Défense, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France et la fondation Yves Rocher ont participé à son financement.

Cependant l'aménagement et l'organisation de cette zone très dégradée restent à réaliser.

L'installation, début juin 2014, dans la zone des Mortemets, du « Solar Décathlon », compétition internationale de conception et de construction de maisons solaires autonomes en énergie organisée par « l'US Département of Energy », peut ne pas être sans conséquences. Cette compétition récompense la meilleure réalisation parmi les vingt maisons solaires installées dans cette zone. Deux maisons militaires de l'allée des Matelots seront détruites à cette occasion, mais le bâtiment de « Versailles Associations » sera préservé.

Les « maisons solaires » seront démontées à l'issue du « Solar Décathlon ». Qu'advient-il de la zone après la manifestation ?

Pour son aménagement, nous recommandons le maintien des « jardins familiaux », du tennis, du camping municipal et des logements des « Ecuyers de Bartabas ». Mais il faudrait que le stand de tir et le dépôt des bus déménagent.

La Ville doit ménager ses intérêts face aux orientations de l'Etablissement Public du Château.

« Nous traiterons en urgence de l'avenir de l'hôpital Richaud »

A ce jour les travaux de restauration des bâtiments anciens et la construction des immeubles neufs sont bien avancés.

L'ensemble habitable est constitué de 330 appartements, y compris 91 logements sociaux dont 82 chambres d'étudiants.

La chapelle Richaud restaurée sera réservée à des activités culturelles. Trois jardins seront ouverts au public. Des espaces de bureaux, des commerces et un local de crèche sont également en cours d'achèvement.

Même si toutes les données ne sont pas sur la table, l'opération Richaud peut s'analyser ainsi :

- La rentabilité en est sans doute élevée pour le promoteur,
- Le promoteur a été retenu sans appel d'offres avec un argument d'urgence partagé avec l'Etat propriétaire,
- Le risque commercial de l'opération immobilière était très faible en raison de la localisation et du marché : la vente en une journée des appartements de luxe en témoigne.
- L'incertitude existait sur les coûts de rénovation et de construction sous les contraintes du secteur sauvegardé.

La Ville était-elle suffisamment outillée pour tirer meilleur parti du réaménagement de cet îlot, seule ou avec un promoteur ?

L'urgence était-elle si grande dans la mesure où la rénovation conduisait déjà à des travaux très importants et sachant qu'il était possible de prendre toute mesure conservatoire pour mettre en sécurité totale les bâtiments (coûts faibles au regard de l'opération à laquelle ils auraient été réimputés) ?

Le bilan a posteriori reste à faire et devrait être rendu public pour éviter les polémiques.

La vente, très rapide, d'appartements haut de gamme ne compense-t-elle pas largement le réaménagement des bâtiments historiques, les constructions neuves et la mise à disposition de la Chapelle, des jardins, d'une crèche (achetée par la ville) et de logements sociaux et étudiants ?

D'un autre côté, l'Etat propriétaire n'aurait-il pas pu vendre le terrain directement au prix fixé sans même que la Ville n'en tire aucune des contreparties citées ?

« Nous mènerons une politique d'urbanisme et de construction de qualité »

Place d'Armes

Le principe posé par l'Architecte des Bâtiments de France de ne mettre en place sur la place d'Armes que des aménagements faciles à faire disparaître limite les possibilités. Cependant, le parking municipal de la place d'Armes a pu être amélioré. Ce parking qui appartient au Château constitue la seule recette touristique sûre pour la ville, de l'ordre de trois millions d'euros. Elle n'est cependant pas garantie dans le temps. Pour des durées limitées, des œuvres décoratives originales ont été installées dans la perspective du Château.

Projet des Chantiers

Le contentieux financier reste lourd avec le promoteur immobilier Nexity. Une résolution judiciaire immédiate du conflit a été évitée.

La ville doit refaire un cahier des charges, choisir un promoteur qui ne sera pas forcément Nexity pour relancer un projet modifié et postérieur à la réalisation du PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) et aux travaux d'extension de la gare SNCF.

Le coût pour la Ville a baissé de 45 à 30M€ (dont 10M€ d'achat des terrains) : suppression du centre commercial de 20 000m², du multiplexe de 10 salles et du parking, partiellement compensées par

une augmentation du nombre de logements et de bureaux.

A ce jour cependant, les Versaillais n'ont aucune nouvelle de cette opération immobilière.

Caserne Pion

L'important projet de rénovation de la caserne Pion, site de 21 hectares dans la continuité du parc du Château, acquis par l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines) pour la municipalité de Versailles (portage financier) est déjà ancien. Il est confronté aux contraintes de proximité du parc du Château, à l'hostilité de ses « protecteurs », aux problèmes de pollution du site et de saturation routière malgré le projet de « Tram-Train » reliant St Germain en Laye à la gare de St Cyr l'Ecole.

Un budget de 11M€ a été évoqué (terrain et dépollution) ainsi que la structuration générale du projet (logements et zone d'activités). Ce projet est-il en panne? La Ville devra en tout état de cause racheter le terrain à l'EPFY dans un certain délai et verser des intérêts même si elle n'en fait rien.

Patrimoine architectural de la ville

La mairie le présente comme une source de nouvelle vitalité. Ainsi, elle met en avant une série de réalisations : la restauration de l'hôpital Richaud avec sa Chapelle ainsi que celle de la cour des Senteurs, la réouverture au public des étangs Gobert, la réhabilitation de la Chapelle du lycée Hoche et de l'église Sainte-Elisabeth, l'attribution du « prix du ravalement » aux immeubles privés rénovés.



La cour des Senteurs ne fait pas de miracle.

Un bilan objectif de la politique de préservation du patrimoine devrait être dressé :

- Coûts de gestion importants (procédures administratives, délais d'instruction, effectifs de contrôle et de suivi),
- Coûts et délais de réalisation,
- Augmentation des bases d'imposition,
- Rigidité des réglementations limitant les améliorations du « cadre à vivre », comme par exemple l'installation d'ascenseurs,
- Mais préservation d'un patrimoine qui fait le renom et la qualité de vie de Versailles
- et valorisation des biens privés.

Préalablement à un tel bilan, il faut d'abord considérer qu'une politique de conservation du patrimoine n'a de sens que si, au-delà des enjeux

touristiques, elle s'adresse prioritairement aux citoyens et que si elle prend en compte les conditions de vie quotidienne des personnes directement concernées et leur « cadre à vivre ».

Dans cette perspective, afin de concilier conservation du patrimoine et modernisation, une approche plus pragmatique que dogmatique devrait prévaloir dans la réglementation applicable en la matière : prise en compte des contraintes relatives à la rénovation thermique, aux aménagements intérieurs, à l'accessibilité, aux ascenseurs, aux assainissements, et ... aux coûts des travaux.

7.4 Préservation du cadre de vie des Versaillais

Les actions ci-après, non prévues dans le « programme initial du maire », ont été présentées dans le panorama de son mandat.

« Création et gestion durable des espaces verts »

Ainsi sont mentionnées la création ou la réhabilitation d'un certain nombre de jardins publics déjà mentionnés : Etangs Gobert, jardins Richaud, jardin des Senteurs, jardin des musiciens italiens, square Jeanne d'Arc, jardin Lamôme, ...

Il est également fait état de la revalorisation des cimetières, de la mise en place d'un système de récupération des eaux, de l'aménagement de 32 jardins familiaux à Moser, d'un parcours « culture nature » dans la ville destiné aux visiteurs, d'actions d'éducation à l'environnement au profit des plus petits (20 écoles).

La pratique du « Zéro phyto » sur tous les espaces verts est devenue une référence au niveau national. La municipalité a même été auditionnée à l'Assemblée Nationale.

Cette politique diversifiée concourt à l'objectif affiché.

« Amélioration du réseau de voirie »

D'importantes opérations d'assainissement, de branchement de canalisations, de rénovations d'éclairage et de réfections de chaussées sont mentionnées dans le panorama du mandat. Sans minimiser l'importance, la technicité et le coût de ces réalisations, ces opérations se réfèrent plus à la gestion normale d'une ville qu'à un objectif de mandature.

« Renforcement des dispositifs de sécurité »

L'aménagement de nouveaux locaux pour la Police Municipale près de la gare Rive Droite, l'installation (grâce à des financements VGP) de 45 caméras de surveillance (50 en prévision), le renforcement des patrouilles nuit et jour, un certain nombre d'actions de prévention ont effectivement renforcé les dispositifs de sécurité.

Du fait du désengagement de la Police Nationale dont près de 250 policiers ont quitté le département en un an, la Police Municipale est de plus en plus sollicitée pour intervenir lors de bagarres, d'agressions, de tapages nocturnes, missions normalement dévolues à la Police Nationale.

Elle a des difficultés à répondre à ces demandes d'intervention compte tenu des effectifs disponibles et de problèmes de compétences réglementaires.

Que devient le citoyen victime de préjudices qui peuvent être graves ?

La question posée n'est pas anodine.

7.5 Synthèse

La politique de valorisation et de préservation du patrimoine architectural menée ces dernières années est conforme à ce que l'on peut attendre d'une ville comme Versailles. Mais l'amélioration du « cadre à vivre » des bâtiments concernés et la préservation du patrimoine ne font pas toujours bon ménage.

Malgré tout, la politique d'amélioration du « cadre à vivre » des Versaillais peut se prévaloir d'un certain nombre de résultats.

Il en est ainsi de la mise en service et du développement d'un réseau de circulation douce, de la valorisation du patrimoine végétal et, même si certaines dysfonctionnements ont pu être relevés, des mesures prises en matière de propreté de l'espace public et de renforcement des mesures de sécurité.

Dans d'autres domaines les résultats apparaissent plus mitigés.

Ainsi, en matière d'urbanisme, si l'hôpital Richaud est une réussite architecturale, on peut se demander si la ville n'aurait pas pu en tirer meilleur parti. Quel avenir pour les projets de Chantiers et de Pion ?

Quant à Satory, la création récente, sous l'impulsion du Conseil Général des Yvelines, d'une SEM (Société d'Economie Mixte) pour mettre en 2015 un « hôtel d'entreprises » à la disposition de l'institut VêDéCoM n'est qu'un tout petit début d'un projet qui traîne depuis plusieurs mandatures.

En matière de circulation et de stationnement des véhicules automobiles, la situation générale s'est plutôt détériorée malgré la mise en service de l'autoroute souterraine A86 et du parking souterrain du boulevard de la Reine qui reste quasiment vide. La politique de stationnement bon marché en surface coûte presque un point de fiscalité en compensation versée aux parkings privés.

En ce qui concerne la mise en œuvre des grands projets, la question se pose d'un recours excessif au secteur privé alors même que la capacité financière de la ville est très importante au regard des critères de la Cour des Comptes. Ceci conduit à une aliénation rampante du patrimoine public alors que la ville devrait savoir exploiter ce patrimoine à son avantage. Elle se prive de retombées financières directes parfois sans risques importants.

Par ailleurs, au regard des difficultés rencontrées sur des projets lancés depuis quelques années et qui, à ce jour, n'ont pas abouti (Chantiers, Pion, Satory), il serait bénéfique d'en tirer des enseignements en matière de conduite de projets et de concertation préalable.

8 Le budget de Versailles en baisse pour la première fois et un recul inquiétant de l'investissement

Budgets Primitifs en Millions d'euros	2013	2014	Observations : Inflation prévue 1,3% en 2014 après 0,8% en 2013
Recettes de fonctionnement	121.5	122.0	+0.4%
o Impôts et taxes	68.1	69.8	+2.5 % (évolution des bases fiscales mais taux constants)
• dont impôts locaux	48.5	49.9	+2.8 %
• dont reversement de VGP	13.1	13.4	+2.6 %
o Recettes des produits et services	24.5	25.1	+2.4 %
o Dotations de l'Etat	26.1	24.5	Baisse importante de -6.2%
Dépenses de fonctionnement	121.5	122.0	+0.4 %
o Charges de personnel	66.0	68.1	+3.2 %
o Amortissements et virement (autofinancement)	11.6	12.2	+5.4%
Recettes d'investissements	30.0	27.3	-8.9%
o Autofinancement	11.6	12.2	+5.4%
o Emprunts	7.5	7.5	=
Dépenses d'investissements	30.0	27.3	-8.9%
o Dt remboursement du capital	6.1	5.7	-5.3%
o Dt acquisitions et travaux	19.8	18.0	-9%
Budget principal total	121.5+30.0 = 151.5	122.0+27.3 = 149.3	-1.5%
Budget d'assainissement total	5.0	4.8	-4.1%
o Exploitation	3.0	2.9	-1%
o Investissement	2.0	1.9	-8.6%
Budget total	151.5+5.0 = 156.5	149.3+4.8 = 154.1	-1.5%

Ce qui frappe à la lecture du budget 2014, c'est le recul pour la première fois des dépenses consacrées à la ville et à l'assainissement. Seul est épargné le budget de fonctionnement de la ville qui augmente de 0.4%, soit moins que l'inflation prévue à 1.3%, ce qui traduit un recul en monnaie constante d'autant que souvent l'inflation est sous-estimée.

Le point crucial est la baisse très importante (-6.2%) des dotations et compensations de l'Etat, de 26.1M€ à 24.5M€. C'est une tendance de fond qui va s'accroître avec les années. Il en résulte que les autres recettes augmentent toutes autour de deux fois l'inflation : les impôts locaux de 2.8% (en raison de l'accroissement des bases, sachant que les taux seront votés sans changement), les recettes des produits et services de 2.4% et les versements de VGP de 2.6% (qui représentent 11% des recettes et en partie des impôts prélevés par délégation).

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent fortement (-0.4%). Les dépenses de personnel augmentent de +3,2% par le jeu des conventions salariales. Les emplois budgétés augmentent de 1712 à 1735 postes, mais ceux à temps partiel aussi de 34 à 72, et ceux non tenus de 6.4% à 7.5%. Les achats ont été réduits de façon drastique de -6.8%. Parmi les politiques municipales, seules la culture (+1.7%), l'éducation (+2.3% avec seulement un tiers de l'impact de la réforme des rythmes scolaires évalué à environ 1 M€ en année pleine), la famille et la petite enfance (+ 2.3%) et les sports (+2.4%) augmentent plus que l'inflation.

La « privatisation rampante » de certains services

permet la baisse des dépenses : les dépenses de la politique de solidarité reculent (-15.6%) en raison de la privatisation des résidences Boëly et Montbauron et le développement des crèches privées allège le budget qui devrait leur être consacré.

Ce processus se retrouve dans :

- o l'aliénation du patrimoine (Richaud, Cour des Senteurs, SEGPA),
- o dans les délégations de service public même si un effort de gestion notable les encadre.

Le budget des associations est globalement en recul (-12%) à 1.1M€ en raison de la dissolution de Versailles Associations. Il est réparti entre 185 associations dont seulement 20 touchent plus de 10 000 euros chacune pour 0.95M€ soit 82% du total ; parmi elles, 13 associations sportives touchent 0.5M€ soit 47% du total.

L'investissement de la Ville régresse (-8.9%) malgré un autofinancement en hausse de 5.4% et les emprunts restent au même niveau de 7.5M€. C'est d'autant plus étonnant que la dette est particulièrement faible à 51.8M€ soit 42% des recettes ordinaires et 4.3 fois la capacité d'autofinancement. Le rapport de la Cour Régionale des Comptes de 2007 faisait la même remarque quand les ratios respectifs étaient de 72% et de 6 : la Cour considérait qu'ils restaient bons en deçà de 100% des recettes et de 7 à 8 fois l'autofinancement. La Ville prépare-t-elle ainsi l'avenir et participe-t-elle à l'économie du pays en ce temps de crise ? Et les grands projets sont à l'arrêt : Chantiers, Pion, Europe, Satory...

9 Améliorer l'organisation des nouveaux conseils de quartier 2014

Les conseils de quartier au fil des numéros de l'« essor de Versailles »

La démocratie locale est un des principaux sujets récurrents traités dans l'essor de Versailles et bien sûr les conseils de quartier y tiennent une place de premier plan. Les premiers numéros rappelaient que « La citoyenneté locale était la première pierre de la démocratie ».

Le numéro 3 de septembre 1999 leur consacrait son dossier central de 5 pages. Il décrivait les premiers conseils créés en 1978 dans les sept quartiers (Satory était rattaché à St-Louis) ; les 22 à 26 membres étaient pour moitié choisis par le maire et pour moitié des représentants des associations considérées comme les plus actives de leur quartier par la municipalité. Suivait une présentation des conseils dans deux autres villes-pilotes à Lille (1975) et Grenoble (1921 !).

Le numéro 5 de janvier 2003 évoquait « le rendez-vous manqué des conseils de quartier » : l'apparition du collège des citoyens élus ne suscite que 3.8% de votants (entre 1.9% et 5.7% selon les quartiers : du simple au triple).

Dans le numéro 6 de janvier 2004, nous avons relaté les deux réunions tenues par notre association avec nos adhérents dont certains

étaient membres de Conseils de quartier. En ressortait la nécessité d'un « règlement de base » commun et nous avons partagé nos préconisations avec l'adjoint en charge de la concertation.

Dans le numéro 7 de janvier 2005, nous notions des initiatives intéressantes des conseils et déplorions le peu de cas fait par la municipalité de leurs propositions.

Dans la perspective des conseils de quartier d'après les élections de mars 2008, le numéro 8 de janvier 2006 proposait des réunions périodiques de tous les conseils et une grille de questionnaire en 11 points:

- o Comment annoncer les conseils de quartiers aux habitants ?
- o Comment faire remonter une proposition ?
- o Comment ouvrir les Conseils aux habitants ?
- o Comment diffuser rapidement des PV représentatifs des débats tenus ?
- o Comment sont suivis les problèmes soulevés ?
- o Comment sont organisées et annoncées les permanences ?
- o Comment formaliser le fonctionnement des conseils ?
- o Quelle composition des conseils ?
- o Comment connaître les conseillers et les saisir,
- o Comment organiser les élections ou désignations des futurs conseillers ?

- Comment objectiver le fonctionnement réel des conseils avec des indicateurs dans le cadre d'une démarche de développement durable ?

Dans le numéro 9 de février 2007, nous évoquons l'annonce d'une « charte des conseils de quartier » présentée en conseil municipal, selon les vœux exprimés par notre association.

Le numéro 10 de janvier 2008 présentait les questions discutées avec la municipalité en 2007 pour l'organisation des nouveaux conseils de 2008 et rappelait nos propositions.

Le numéro 11 de janvier 2009 présentait les résultats des élections des conseils en novembre 2008 : pas d'information sur les candidats et calendrier trop tendu, participation de 4.2% des inscrits, analyse détaillée par quartier et problème de Satory (2 candidats pour 10 postes), première charte mais diffusion confidentielle, entrée de Essor de Versailles dans les conseils de Montreuil et de St-Louis.

Le numéro 12 de janvier 2010 donnait les résultats d'une étude faite par notre association auprès de 28 conseillers sur le fonctionnement contrasté des conseils et présentée à la municipalité.

Dans le numéro 13 de janvier 2011, nous notions un essoufflement des conseils et la difficulté d'exister pour le conseil de Satory et l'instance du Château.

Le numéro 14 de janvier 2012 faisait état de l'expérience du groupe de proposition d'aménagement dans le conseil de quartier de Saint-Louis.

Dans le numéro 15 de février 2013, nous analysions le faible niveau de participation des conseils de quartier au regard de la charte mise en place et de critères objectifs. Nous rappelions les objectifs des conseils, décrivions leur fonctionnement mais aussi leur capacité à proposer des projets. Et nous présentions la lettre commune avec Versailles Environnement et Initiatives demandant au maire l'organisation de réunions annuelle des conseils.

Essor de Versailles est très attaché à la réussite des conseils de quartier. Nous souhaitons que les analyses et préconisations faites depuis 15 ans contribuent à cette réussite. Il nous paraît nécessaire de rappeler l'importance de certains éléments même s'ils peuvent nous apparaître comme des détails. Sans chercher à donner des leçons, les propositions suivantes sont des suggestions pour progresser.

9.1 Seuls sept conseils de quartier sur neuf sont pertinents

A la lumière des deux dernières mandatures, le conseil de quartier de Satory a du mal à fonctionner voire même à être désigné. Il n'a pas assez de candidats et il est « concurrencé » par les structures internes du Ministère de la Défense. Tant qu'un vrai quartier n'aura pas émergé à Satory, nous proposons de rattacher Satory au Conseil de quartier St-Louis-Satory comme c'était d'ailleurs le

cas dans le passé. Paradoxalement, les sujets concernant les habitants de Satory pourraient être mieux pris en compte comme des « thèmes ordinaires » d'un quartier que dans une structure particulière. Pour s'assurer que Satory est bien représenté dans le conseil du quartier St-Louis-Satory, on pourrait réserver un nombre de place d'élus proportionnel à la population dans le collège des citoyens élus et il y aurait lieu que le Maire fasse de même dans ses désignations.

La démocratie de proximité dans le Code général des collectivités territoriales

[2^{ème} partie : La commune](#) – [Livre 1 : Organisation de la commune](#)
[Titre 4 : Information et participation des habitants](#)

Chapitre 1 : Dispositions générales

- **Article L2141-1** : (Loi 96-142 du 21 février 1996)
Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale. Il s'exerce dans les conditions prévues par le présent titre, sans préjudice des dispositions en vigueur relatives notamment à la publicité des actes des autorités territoriales ainsi qu'à la liberté d'accès aux documents administratifs

Chapitre 3 : Participation des habitants à la vie locale (Loi n°2002-276 du 27 février 2002)

- **Article L2143-1** : Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement. Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions....
- **Article L2143-2** : Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Nous préconisons le même rattachement de l'instance des habitants du Domaine du Château au Conseil de quartier Notre-Dame avec des garanties équivalentes.

9.2 Composition et qualités requises pour les membres

La composition actuelle avec trois collèges

- élus par les habitants,
- représentants/suppléants des associations désignées par les autres associations,
- désignés par le Maire,

semble un bon compromis entre représentativité et légitimité des élections municipales et un progrès par rapport aux compositions anciennes avec un collège de citoyens désignés et un collège d'associations désignées.

Certains préconisent l'élection du Président du Conseil de quartier par le Conseil : nous pensons

que ce n'est pas pertinent au regard de la légitimité des élections municipales et de la responsabilité de l'équipe élue. Par contre, nous pensons que l'animation doit être mieux partagée dans chaque Conseil : le vice-président devrait être élu par l'ensemble du Conseil.

Par ailleurs, chaque opposition du conseil municipal continuerait à disposer d'un siège dans chaque conseil de quartier

Bien sûr, tous les membres de tous les collèges et de l'opposition doivent habiter le quartier correspondant.

Pour conserver l'efficacité du travail du conseil tout au long des 6 années de son mandat, tout membre faisant défaut doit être remplacé :

- o Habitant élu : le suivant sur la liste est choisi.
- o Représentant d'une association : le suppléant prend la place et un nouveau suppléant est désigné.
- o Membre désigné par le maire : le maire le remplace.

Par le suivi attentif des conseils (informations recueillies notamment auprès de nos propres représentants et auprès des nombreux membres que nous connaissons) mais aussi par nos rencontres avec les président(e)s des Conseils de quartier, nous avons pu apprécier le travail considérable - en quantité et en qualité - de la plupart des président(e)s des Conseils et il faut leur rendre hommage. La présidence d'un Conseil de quartier est loin d'être une fonction honorifique mais une vraie mission démocratique parfois difficile en raison de leur situation entre les divers habitants et leur équipe municipale. Nous insistons sur l'importance des conseils et sur les nécessaires qualités des présidents choisis par le Maire pour 6 ans : qualité d'animation, diplomatie et qualité relationnelle, disponibilité et engagement personnel, volonté de travailler au service des habitants du quartier mais sans perdre de vue le bien commun de la cité et du bassin de vie.

La démocratie de proximité dans Versailles Grand Parc (cf tableau page 7)

Seules deux communes ont mis en place des conseils de quartier : Versailles par obligation du fait qu'elle dépasse 80 000 habitants et Fontenay-le-Fleury (12 961 habitants). St-Cyr l'Ecole possède des assemblées de quartier. Bièvres et Jouy-en-Josas organisent des réunions de quartier.

Quatre autres communes associent les habitants sous des formes diverses : le Chesnay en désignant des habitants référents par quartier, Viroflay en associant des habitants dans les commissions municipales, Bois d'Arcy et Bailly avec des comités consultatifs.

Enfin quatre communes organisent des conseils municipaux de jeunes : St-Cyr l'Ecole, Bois d'Arcy, La Celle-St-Cloud et Buc.

Notons qu'il n'y a aucune structure associant des citoyens de la Communauté d'agglomération : nous proposons d'instituer un conseil de développement (CODEVVG) voire des commissions spécialisées comme expliqué au chapitre 1.5.

Il en est de même pour les représentants désignés par le maire et pour ceux que désignent les associations choisies par les autres associations. Pour les associations le suppléant doit pouvoir siéger si le titulaire est indisponible lors d'une réunion.

Et il en est de même pour les candidats du collège des habitants. Ils doivent s'engager à être présents et savoir travailler en groupe pour le quartier et pour la ville et non pour des intérêts particuliers.

L'expérience montre qu'une erreur de « casting » peut nuire à la qualité du travail d'un conseil de quartier.

9.3 Election ou désignation des membres

La démocratie locale ne peut exister sans une information approfondie sur les structures et sur les candidats à leur gestion : elle exige la transparence. C'est particulièrement vrai quand il s'agit des conseils de quartier, structures peu connues bien qu'obligatoires à Versailles.

L'information des citoyens demande du temps et du contenu ; elle doit concerner :

- o Le conseil de quartier : désignation des membres, fonctions, relation avec les habitants, ...
- o Les candidats aux conseils de quartiers, quel que soit leur mode de désignation (élection directe, désignation par la municipalité ou désignation en tant que représentant d'une association elle-même choisie par les autres associations candidates). La « profession de foi » des candidats utilisée dans les autres élections plus connues devrait aussi être utilisée ici, même si elle prendra une forme plus légère et non partisane.

Les élections des conseils doivent se passer avec assez de temps entre leur annonce (incluant les « règles du jeu ») et leur déroulement. C'est d'autant plus nécessaire que les citoyens prendront du temps avant de s'approprier une procédure qu'ils connaissent mal : plus d'élections en catimini qui aboutissent à une trop faible participation des habitants : 3.8% des inscrits en 2002 et 4.2% en 2008.

L'annonce des élections doit être faite dans un premier numéro du magazine Versailles pour :

- o Donner les « règles du jeu » : mode d'élection ou de désignation, mode de fonctionnement ou « charte » pour indiquer à quoi les membres des conseils de quartier s'engagent.
- o Indiquer les dates d'élection des deux collèges habitants et associations : un samedi en dehors des périodes scolaires et ponts de fête, au plus tôt celui qui suit le 15 du mois du magazine qui présente les candidatures.
- o Indiquer les présidents désignés par le maire pour chaque conseil de quartier.
- o Appeler aux candidatures des habitants et des associations avant la fin du mois (attention, certains reçoivent le magazine vers le 4 ou 5 du mois selon le quartier et les jours chômés de début du mois).

Le dépôt des candidatures se ferait dans le mois qui suit la distribution de la revue, en précisant :

- Pour les habitants : Situation familiale, métier, autres engagements, « profession de foi » pour le conseil de quartier.
- Pour les associations : Présentation de l'association, du représentant, du suppléant et « profession de foi ».

Un deuxième numéro du magazine Versailles devrait :

- Rappeler la charte, les règles d'élection ou de désignation en précisant les modalités de vote : qui peut voter, date, lieu, heures de vote, pièces d'identité à présenter.
- Publier les présentations des candidats des collègues habitants et associations.

La publication des résultats détaillés (notamment les taux de participations) des collègues habitants et associations et la désignation des membres nommés par le maire devraient faire l'objet du numéro qui suit les élections, si possible immédiatement après le numéro précédent.

Les habitants doivent pouvoir connaître les membres et les contacter simplement.

A titre de simulation voici ce que pourrait être le calendrier fin 2014 (calendrier impossible avant les vacances d'été entre l'installation du conseil municipal en avril et le 30 juin) :

- Magazine de septembre : « règles du jeu » et appels à candidature.
- Magazine d'octobre : présentation des candidatures.
- Elections fin octobre et en dehors des vacances de Toussaint : samedi 26 octobre.
- Publication des résultats dans le magazine de novembre 2014.
- Installation des conseils de quartier à la mi-novembre et élection du vice-président.

9.4 Fonctionnement des conseils et représentation des habitants

Chaque conseil tient des réunions plénières régulières et approfondit son travail en commissions déterminées librement (sans les multiplier) pour répondre au mieux aux thématiques des quartiers : déplacements, animation, relations avec les habitants, propreté, sécurité, espaces verts, bruit, logements sociaux, projets particuliers, ... Si le travail en commission est souvent plus productif, il faut que les réunions plénières ne soient pas trop espacées – au moins tous les deux mois sauf en juillet et août, donc cinq fois par an – de façon à rendre compte à tous les membres du travail effectué et, à travers les comptes-rendus, aux habitants du quartier.

Les plénières doivent faire l'objet d'un calendrier annuel de septembre à juillet pour favoriser la présence de tous. Les ordres du jour doivent être communiqués suffisamment à l'avance ainsi que les documents préparatoires de façon à maximiser l'efficacité des plénières. L'ordre du jour, arrêté par le président et le vice-président élu ne doivent pas consacrer plus de la moitié du temps à des communications ou propositions de la mairie pour

en réserver la même proportion aux sujets avancés par les conseillers en séance ou avant arrêté de cet ordre du jour. Le calendrier des réunions et les ordres du jour doivent être publics pour que les habitants puissent faire des propositions en temps voulu.

Le conseil et ses commissions peuvent comprendre des observateurs et entendre des élus de l'équipe municipale et notamment les adjoints voire le maire, des fonctionnaires de la mairie ou des spécialistes extérieurs habitant ou non le quartier. Certaines de ces réunions portant sur des sujets particuliers peuvent être exceptionnellement ouvertes au public dans le respect des règles d'occupation des locaux (limitation en fonction de l'ordre d'arrivée s'il le faut).

9.5 Comptes rendus et information des habitants (dans les deux sens)

Par souci de transparence, les comptes-rendus écrits des plénières sont très importants pour rendre compte des débats (les principaux arguments échangés doivent y figurer avec la désignation de leurs auteurs), et pour acter des positions ou des décisions sur des sujets communs ou sur les sujets des commissions.

Pour leur diffusion, les comptes-rendus des plénières ne doivent pas attendre leur approbation lors d'une séance ultérieure. Les projets établis sous la responsabilité du secrétaire de séance doivent être validés par le président et le vice-président élu puis soumis aux autres membres grâce à internet pour être publiés au plus tard trois semaines après la séance.

L'objectif est d'informer rapidement les habitants du quartier ou des autres quartiers, par affichage dans les maisons de quartiers correspondantes et sur le site de la Ville. Les documents évoqués dans les comptes-rendus devraient être aussi publiés surtout s'ils sont numérisés.

Le conseil doit s'organiser pour rendre compte et échanger avec les habitants : permanences régulières (maisons de quartier ou autres lieux comme les marchés) et réunions de quartier de temps à autre, notamment sur des sujets d'actualité du quartier (projets).

Chaque conseil devrait élaborer un rapport annuel présentant ses activités, avec une large diffusion aux habitants du quartier.

9.6 Travail en commun entre conseils et réunion annuelle des conseils

Certains sujets sont communs à plusieurs conseils par leur proximité géographique ou par leur similitude. Deux conseils peuvent alors travailler de concert en plénière ou en commission : coordination de plans de circulations ou de stationnement, commerce local, projet d'aménagement commun, animation commune, ...

Comme nous le préconisons depuis 2006, une réunion annuelle des conseils de quartier devrait être organisée pour favoriser le travail en commun,

par exemple autour d'ateliers thématiques, pour renforcer le dialogue avec la municipalité et échanger sur les meilleures pratiques.

9.7 Suivi des travaux du conseil à son niveau et au niveau de la municipalité

Le conseil doit assurer un suivi des décisions qu'il prend et des actions qu'il engage. Un document de suivi est tenu par le président dans ce but. La municipalité doit répondre le plus rapidement

possible aux questions posées et aux suggestions faites. Au moins une première réponse doit être faite au plus tard lors de la séance suivante. La municipalité, responsable en dernier recours, doit s'efforcer de prendre en compte les idées émises, sinon expliquer pourquoi elle ne peut donner suite.

Par ailleurs, en application de la loi, la municipalité pourrait déléguer un budget limité à chaque conseil pour des petits aménagements, des animations ou pour la communication. Il devrait en rendre compte en fin d'année dans son rapport annuel.

10 Collectif « Versailles Solidarités Internationales »

10.1 Naissance du collectif

Dans le prolongement des initiatives prises par Essor de Versailles depuis 2011 pour identifier puis fédérer les associations de solidarité internationale présentes à Versailles, un collectif a vu le jour au printemps dernier.

Baptisé « Versailles Solidarités Internationales » ce collectif indépendant de toute appartenance

politique, philosophique ou religieuse a trois objectifs principaux :

- Se faire reconnaître comme l'interlocuteur et le référent en matière de solidarité internationale auprès des acteurs locaux.
- Créer une synergie entre les associations.
- Mener des actions en commun, en particulier participer à la Semaine de la Solidarité Internationale.



Une charte a été élaborée à laquelle ont adhéré à ce jour 18 associations. Elles apparaissent en souligné dans le tableau ci-joint :

- 11 associations purement versaillaises :

- Cent pour Mille : Tchad
- Enfance Partenariat Vietnam
- Movamali : Géorgie
- NOSE : Bénin
- Orion : Niger
- Partage au Bénin
- SIPAR : Cambodge
- Technap : Burkina Faso Bénin Côte d'Ivoire
- Versailles Afrique : Rép Démocrat. du Congo
- Sesakinoufo : Burkina Faso

- Zen 4 Zulu : Afrique du Sud
- 7 associations nationales dans plusieurs pays et ayant une forte présence à Versailles :

- Aide et action
- Amnesty International
- Artisans du monde
- CCFD Terre Solidaire
- Enfants du soleil : Madagascar
- France Palestine Solidarité
- Frères des Hommes

Toutes étaient présentes au forum des associations de Versailles le 7 septembre 2013 dans le cadre d'un village de la solidarité internationale.

Sous l'égide du collectif, elles ont également organisé et animé la semaine de la solidarité internationale du 16 au 23 novembre 2013. Avec le soutien de la Ville, plusieurs manifestations ont été organisées :

- Une exposition présentant l'activité des associations, qui s'est tenue à la maison de quartier de Porchefontaine durant toute la semaine.
- Une journée de ventes-exposition-animations le dimanche 17 novembre à la salle polyvalente Marcelle Tassencourt.

- Une soirée débat au cinéma Roxane autour du documentaire « Réconciliation, le miracle de Mandela » en présence du réalisateur Michael Henri Wilson. Organisée avec le concours de l'association « Culture et Cinéma ». Cette projection a permis d'attirer un large public et a donné lieu à des échanges très riches.

« Versailles Solidarités Internationales » cherche maintenant à nouer des contacts avec les associations des autres communes de Versailles Grand Parc, dont Essor de Versailles a dressé une première liste (ci-jointe).

10.2 Associations locales de solidarité internationale de Versailles Grand Parc

Apparaissent en souligné les 18 associations du collectif « Versailles Solidarités Internationales » sur les 49 de VGP.

Communes de VGP => Associations	Pays d'activité	Communes de VGP => Associations	Pays d'activité
Bailly		Saint-Cyr l'Ecole	
Amitié Bailly-Noisy le Roi/Nakalbo	Burkina Faso	Aide médicale France Burkina	Burkina Faso
Arpana France	Inde	MIKWABO	Bénin
Bièvres		Toussus le Noble - Voir Chateaufort	
Bièvres Solidarités	Burkina Faso	Vélizy-Villacoublay	
Bois d'Arcy		VERSAILLES - 27 associations y compris extérieures domiciliées Versailles Associations	
Bougival		Aide aux montagnards du Vietnam	Vietnam
Teriya amitié Mali	Mali	<u>Aide et Action</u>	nombreux
Buc		<u>Amnesty International</u>	nombreux
Buc Tiers Monde	Burkina Faso Mali	ANAK	Philippines
Chateaufort et Toussus le Noble		Associations des Ressortissants Maliens à Versailles	Mali
Action Partage	Burkina Faso	Association Fernand Prévost	Madagascar
Fontenay-le Fleury		<u>Association France Palestine Solidarité des Yvelines</u>	Palestine
Egui	Bénin	<u>CCFD-Terre solidaire b(et Jouy)</u>	Nombreux pays
Echanges culturels avec le Bénin		<u>CENT pour Mille</u>	Tchad
Jouy-en-Josas		ENCENS - Echanges Culturels Etud. Nord Sud	
CCFD terre solidaire (voir Versailles)	Nombreux pays	<u>Enfance Partenariat Vietnam</u>	Vietnam
Moto Action	Cameroun	<u>Frères des Hommes</u>	nombreux
La Celle-Saint-Cloud		Inter Aide	nombreux
Burkina Solidarité	Burkina Faso	Les amis de la mission de Natitingou Bénin	Bénin
Honduras Fraternité	Honduras	Les Amis de Van	Vietnam
Pousse de bambou IDF	Vietnam	<u>Les enfants du soleil</u>	Madagascar
Le Chesnay		MAWUTO	(Afrique)
<u>Artisans du Monde</u>	Commerce équitable	<u>MOMAVALI France</u>	Géorgie
Mafongo Humanity	Cameroun	<u>NOSE</u>	Bénin
<u>Partage au Bénin</u>	Bénin	Notre-Dame de l'Atacora	Bénin
<u>TECHNAP</u>	Burkina Faso - Bénin	<u>Orion Amanar</u>	Niger
Les Loges-en-Josas		Relais Franco-Africain Espoir et Développement	
Noisy le Roi Voir Bailly		<u>SESAKINOUFO</u>	Burkina Faso
Amitié Bailly - Noisy le Roi / Nakalbo	Burkina Faso	<u>SIPAR</u>	Cambodge
Enfance Meurtrie	Sénégal – Niger -Colombie	ANIDA - Tous Ensemble pour l'Albinisme	Cameroun, Sénégal
Rennemoulin		<u>Versailles Afrique</u>	Rép. Démoc. Congo
Rocquencourt		<u>ZEN4ZULU</u>	Afrique du Sud
Le soutien des enfants de Vriddhachalam Inde du sud		Viroflay	
		Village et Vie	Cameroun
		Commune de Juziers dans les Yvelines	
		YPCEL Yvelines commerce équitable labellisé	

10.3 Pays où interviennent les 54 associations de VGP

49 associations dont 18 (1/3) membres de Versailles Solidarités Internationales.

Pays	Nb	Associations	Pays	Nb	Associations
Plusieurs pays	10	Inter-Aide (5 pays d'Afrique et 2 d'Asie et Haïti), Moto Action, CCFD Terre Solidaire, Amnesty International, ECENS, Frères des Hommes, MAWUTO, Relais Franco-Africain Espoir et Développement, Tous ensemble contre l'Albinisme	Haïti	1	Inter-Aide
Commerce équitable	2	Yvelines Pour le Commerce Équitable Labellisé YPCEL, Artisans du Monde.	Honduras	1	Honduras Fraternité
Afrique du Sud	1	ZEN4ZULU	Inde	2	Arpana France, Le Soutien des Enfants de Vriddhachalam
Bénin	7	Egui Échanges culturels avec le Bénin, Partage au Bénin, Technap, Mikwabo, Les Amis de la Mission de Natitingou, NOSE, Notre Dame de l'Atacora	Madagascar	2	Association Fernand Prévost, Les Enfants du Soleil
Burkina Faso	8	Amitié Bailly Noisy Nakalbo, Bièvres Solidarité, Buc Tiers Monde, Action Partage, Burkina Solidarité, Technap, Aide Médicale Burkina, Aide et Action, SESAKINOULO	Mali	3	Teriya Amitié Mali, Buc Tiers Monde, Association des Ressortissants Maliens à Versailles
Cambodge	1	SIPAR	Niger	2	Orion, Enfance Meurtrie
Cameroun	4	ANIDA, Mafongo Humanity, Moto Action, Village et Vie	Palestine	1	AFPS
Colombie	2	Enfance Meurtrie	Philippines	1	Anak
Congo RDC	1	Versailles Afrique	Sénégal	2	ANIDA, Enfance Meurtrie
Côte d'Ivoire	1	Technap	Tchad	1	CENT pour MILLE
Géorgie	1	Momavali	Vietnam	4	Pousse de Bambou, Aide aux Montagnards du Vietnam, Enfance Partenariat Vietnam, Les Amis de Van

11 La plus vieille manifestation régulière à Versailles : 75^{ème} cercle de silence mensuel

Ces derniers temps, les Versaillais se sont mis à manifester dans l'espace public. Mais certains manifestent régulièrement depuis longtemps. C'est le cas des cercles de silence dont le premier a eu lieu en octobre 2007 et le 75^{ème} mardi 12 décembre 2013 : le record sera difficile à battre. Le cercle de silence se réunit depuis, tous les deuxièmes jeudis du mois au marché aux fleurs pour « porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie, et rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité ».

Le Cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français des Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).

Les cercles de silence ont lieu dans une centaine de villes en France. Lancés par les Franciscains de Toulouse, ils réunissent ceux qui croient au Ciel et ceux qui n'y croient pas, tous unis pour défendre la dignité humaine des immigrés demandeurs de papiers ou non.

Un rappel : Ces personnes sont très généralement en situation précaire, et pas forcément en situation irrégulière si leur cas n'a pas fait l'objet d'un refus définitif, c'est-à-dire après épuisement de tous les recours prévus par la Loi. Certains obtiennent des autorisations de séjour après un long - trop long - parcours administratif.

Concernant l'immigration, la Commission européenne, l'OCDE et l'ONU, relayées par les médias, soutiennent le point de vue d'intérêts partagés :

- par les immigrés, qui fuient généralement des situations insupportables,
- par les pays d'immigration, en baisse démographique, et au plan économique,
- par les pays d'émigration, car les immigrés envoient là-bas des sommes qui dépassent souvent les aides au développement très en deçà des promesses réitérées et jamais tenues (1% du PIB abaissé à 0.7%). De plus ces sommes arrivent sur le terrain sans détournement par certaines élites au pouvoir.

Mais, l'immigration reste toujours un pis-aller et un traumatisme pour ceux qui la vivent. La priorité devrait être le développement local pour les pays d'émigration, comme pour les pays développés.

12 « Versailles Associations » disparaît

« L'association des associations » a été dissoute en fin d'année par essoufflement (président démissionnaire sans remplaçant, problèmes de gestion). Elle rassemblait 285 associations de Versailles et des environs (une quarantaine) qui y étaient domiciliées. La liste recoupait en partie la liste du guide des associations.

Versailles Associations était entièrement gérée par les associations elles-mêmes et était hébergée dans des locaux de la Ville qui lui versait une subvention annuelle mais qui n'avait qu'un rôle d'observatrice au conseil d'administration. La Ville s'est engagée à assurer la continuité après

rattachement de la structure à la direction de la vie quotidienne, des loisirs et de la jeunesse.

Dommage pour la démocratie associative.

13 Ouverture des « Open data » et fermeture des informations

Les collectivités sont incitées à rendre accessibles les banques de données publiques appelées « open data » ; ces fichiers s'adressent en premier lieu aux professionnels pour enrichir leurs bases d'informations et leur permettre de fournir de nouveaux services marchands.

C'est souvent l'occasion pour les collectivités de renouveler leurs sites internet.

Paradoxalement, cette ouverture des « open data » et la modernisation des sites s'accompagnent souvent de l'absence ou du retrait de certains fichiers :

- Sur le site du département « yvelines.fr » : Tous les documents administratifs n'y figurent pas, loin s'en faut. Pour le budget, acte majeur de toute collectivité, seuls sont disponibles de façon systématique, les dossiers de presse en résumant les grandes lignes mais de façon orientée, bien sûr, selon les axes de la politique de la majorité. Pour les années 2012 et 2013, sont accessibles les délibérations des deux années mais seulement la documentation budgétaire de 2012.
- Sur le site de la communauté d'agglomération « Versailles-Grand-Parc.fr » : Lors du

renouvellement récent du site internet, de nombreux documents d'informations ont disparu. Pour les documents budgétaires, certains figurent, d'autres pas selon les années.

- Sur le site de la ville « versailles.fr » : Il faut souligner que les PV des conseils municipaux figurent et contiennent les débats in extenso très bien rapportés par les services alors que ce n'est pas du tout obligatoire, mais seulement une tradition à l'honneur de la ville. Cependant, on peut regretter que les PV de l'année 2008 soient absents alors qu'ils retracent les premières décisions de la nouvelle municipalité élue en 2008 et constituent donc la base de toutes les comparaisons, avec la municipalité précédente mais aussi pour le bilan de la municipalité actuelle. Par ailleurs les documents sur lesquels le conseil délibère ne sont pas accessibles, notamment les documents budgétaires (transparent de présentation en conseil, rapport de présentation, rapport réglementaire), ainsi que les comptes administratifs et les grands dossiers (projets, rapports d'enquête).

Publications de Essor de Versailles depuis 1995

Livre "On l'appelle Versailles - Une Ville sous le regard d'un citoyen", de 1995.

Chaque numéro de la revue s'ouvre par une analyse de la vie communale.

Numéro 1 d'octobre 1996 : Les exclus à Versailles : L'occupation de la Cathédrale par les sans-papiers en 1996 - Les jeunes à Versailles - La politique Vélo.

Numéro 2 de mai 1998 : Le développement de Versailles - L'Islam à Versailles au-delà des clichés.

Numéro 3 de septembre 1999 : L'urbanisme à Versailles - Les Conseils de quartiers à Versailles, à Lille et à Grenoble - L'accueil dans les crèches - La faiblesse de la politique du vélo à Versailles.

Numéro 4 de janvier 2001 - Numéro spécial sur les grands enjeux avant les municipales de 2001 : L'institution municipale en France - Versailles au défi de la modernité - Se déplacer autrement à Versailles - Le développement économique et les grands projets - L'action sociale de la ville - La politique culturelle - Peut-on vivre jeune à Versailles ? La politique financière de la ville.

Face à face avec l'équipe municipale avant la campagne des municipales devant 300 versaillais le 1er février 2001.

Dossier d'analyse : «La Communauté de Communes du Grand Parc : une analyse sans fard » de janvier 2003.

Numéro 5 de janvier 2003 : Une ville riche en associations - Brève sociologie des quartiers de Versailles - Mieux connaître nos centres socioculturels - Le rendez-vous manqué des Conseils de quartier - Un tournant décisif : la ZAC des Chantiers et le PLU - Une intercommunalité minimaliste : la communauté de commune du Grand Parc.

Plusieurs notes d'analyse sur la ZAC des Chantiers et le PLU : « Oui à la ZAC des Chantiers mais pas n'importe laquelle » en date du 24 mars 2003, « Revoir le projet de ZAC des Chantiers après l'expression défavorable des Versaillais dans l'enquête publique » en date du 19 juin 2004 pour le conseil municipal du 12 juillet.

Numéro 6 de janvier 2004 : La sécurité routière à Versailles - Les Conseils de quartier à petits pas - Satory aujourd'hui et demain - Les personnes âgées à Versailles.

Numéro 7 des 10 ans d'Essor de Versailles de mars 2005 : Les exclusions à Versailles 1^{ère} partie - Les relations entre la Ville et le Château.

Soirée-débat du 15 avril 2005 : « Les relations Ville-Château » sur la base du dossier de mars avec la participation du Maire et du Délégué Général du Château.

Numéro 8 de février 2006 : Les exclusions à Versailles 2^{ème} partie - La prison et les situations de très grande précarité - L'Enseignement supérieur et Versailles.

Soirée-débat du 21 novembre 2006 : Enseignement supérieur et recherche, un atout

pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Numéro 9 de février 2007 : Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006.

Numéro 10 de janvier 2008 : Etat des lieux et grands enjeux pour Versailles demain à travers 23 sujets clés (numéro spécial avant les municipales).

Contribution à l'élaboration du Plan Local de Déplacement du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (septembre 2008).

Numéro 11 de janvier 2009 : Le développement économique de Versailles - La préservation d'un commerce de proximité. La coopération décentralisée : Versailles à la traîne.

Numéro 12 de janvier 2010 : Quel développement pour Versailles ? Enquête sur les conseils de quartier – Budgets- Déplacements - Communauté d'agglomération - OIN et Grand Paris.

Numéro 13 de janvier 2011 : La Ville de Versailles décide de soutenir les associations de solidarité internationale - Le développement économique de Versailles Grand Parc - Quels transports pour le Grand Paris ? - Une nouvelle gare rue Royale ?

Numéro 14 de janvier 2012 : VGP demain - Budgets 2012 de VGP et de Versailles - Enseignement supérieur et recherche – Un partenariat à construire en commun avec Versailles et VGP - Logements sociaux : vers un nouveau souffle avec VGP ? Bilan sur 12 ans des accidents routiers à Versailles - Démocratie locale à Versailles - Bilan à mi-mandat à Versailles - Etrangers - Versailles Solidarité Internationale

Numéro 15 de février 2013 : Conforter VGP - Versailles en quartier – VGP : Développement économique et recherche – Le budget de VGP - Un budget maîtrisé à Versailles : à quel prix ? Les SDF à Versailles - Associations de solidarité internationale - La politique des circulations douces - Quelle ligne verte pour le Grand Paris Express dans les Yvelines ? Versailles et ses Conseils de Quartier - Sauvegarde du commerce de proximité au cœur des quartiers de Versailles - Les inconnues de Versailles Chantiers - Cercle de Silence de Versailles - Etrangers à Versailles – Le Contrat de développement territorial de Versailles St-Quentin-en-Yvelines : Un nouvel objet mal identifié.

Numéro 16 de janvier 2014 : L'année de toutes les intercommunalités - VGP et Satory dans le projet de Paris-Saclay et le Nouveau Grand Paris - Projets pour Versailles : des rêves évanouis - Développement économique - L'UVSQ en faillite ? - Le commerce versaillais : bilan d'une mandature et prospective - Améliorer le « cadre à vivre » des Versaillais : regard sur un bilan - Le budget de Versailles en baisse pour la première fois et un recul inquiétant de l'investissement - Améliorer l'organisation des nouveaux conseils de quartier 2014 - Naissance de Versailles Solidarités Internationales - 75ème Cercle de silence mensuel - Versailles Associations disparaît - Ouverture des Open data et fermeture des informations.

Essor de Versailles association loi 1901

Un **OBSERVATOIRE** de la vie communale, indépendant de toute représentation politique, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie et la gestion de la commune et de son bassin de vie.

Un **CLUB DE RÉFLEXION** qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles et de son bassin de vie qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leurs villes, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

Un **MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL** qui rassemble les habitants de Versailles et de son bassin de vie soucieux du meilleur essor possible de leurs villes, et résolu à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leurs communes.

Nos neuf valeurs

Le courage d'innover
Le sens de la collectivité
L'attention aux évolutions du monde
L'exigence de rigueur dans la gestion
Le développement de la vie démocratique
La solidarité active avec les plus démunis
Le respect absolu de toute personne
Le souci de la culture pour tous
La préoccupation de l'environnement

Publication

Cette revue est une publication
de l'association « Essor de Versailles »

3 rue Delaunay
78000 Versailles
06 17 15 07 81

contact@essor-de-versailles.fr
<http://essor-de-versailles.fr>

Directeur de la publication :
Philippe Domergue

Comité de rédaction :
Christiane Babault, Alain Bigourdan,
Jean-Claude Bonnin, Dominique Brière,
Franklin Claude, Isabelle Claude,
Claude Kaiser, Michel Jay,
Michel Mercadier, Michel Phelippeau.

Photogravure et impression :
Micropubli : 01 30 56 15 50
Dépôt légal janvier 2014
ISSN 1277-2666